



KAMEL BEHIDJI. Enseignant-chercheur

«POUR CRÉER DES CHAMPIONS INDUSTRIELS, IL FAUT UN ÉTAT CHAMPION»

KAMEL BEHIDJI EST ENSEIGNANT-CHERCHEUR au laboratoire de recherche en économie et gestion d'entreprise (LAREGE) de l'université d'Oran. Il est également administrateur EPE et ancien responsable d'entreprise. Il a bien voulu répondre aux questions d'El Watan. Page 4



PHOTO : D. R.

GESTION DÉLÉGUÉE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

DES PARTENARIATS QUI PRENNENT L'EAU DE TOUTES PARTS

L'ENTRÉE DU PRIVÉ ÉTRANGER DANS LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CAPITALE DEVAIT SERVIR, au cas où l'expérience réussirait, de modèle pour 11 autres wilayas où la gestion chaotique de l'AEP, associée à des réseaux défectueux, a entraîné la dégradation d'un service public pourtant fondamental pour le citoyen. Si le travail effectué par Suez Environnement dans la capitale est jugé pour l'instant «globalement satisfaisant», celui accompli à Constantine, Annaba ou El Tarf pose d'énormes problèmes. Les sociétés qui y sont impliquées trouvent des difficultés à honorer leurs engagements, même si les délais contractuels qui leur sont accordés ne sont pas encore arrivés à terme.

Lire pages 6 à 10

INCERTITUDE AUTOUR DE L'AVENIR DE DJEZZY

ENTRE LES RUMEURS SUR SON ÉVENTUEL DÉPART, LES SPÉCULATIONS AUTOUR DE SES REPRENEURS HYPOTHÉTIQUES, les menaces à peine voilées de son propriétaire et les mises en gardes sans ambiguïté du gouvernement, Djezzy continue à entretenir le flou sur son avenir en Algérie. Depuis quelques semaines, la filiale algérienne du groupe égyptien Orascom Telecom Holding (OTH) alimente régulièrement l'actualité nationale et internationale.

Lire en pages 2-3

PUBLICATION DE L'ATLAS DES ÉCONOMIES MÉDITERRANÉENNES 2010

Le développement humain en Algérie à la traîne

Le rapport annuel 2010 du Ciheam (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes) sur l'agriculture, l'alimentation et le développement dans le bassin méditerranéen, qui sera rendu public ce 17 mars, met en évidence des contrastes majeurs accompagnant l'évolution des économies de la région. Tous les indices relatifs à la distribution des richesses, l'évolution démographique, les potentiels de production ou aux atouts de croissance, laissent apparaître des inégalités importantes...

Page 11

LES CHRONIQUES

■ L'ANALYSE D'EL KADI IHSANE

Les effets de manche de Ouyahia dans la conjoncture 2010 ! P2

■ REPÈRES ÉCONOMIQUES DE ABDELHAK LAMIRI

Assainissement ou faillites d'entreprises, que faut-il faire ? P5

LA BANQUE MONDIALE LE CONFIRME DANS UN NOUVEAU RAPPORT

La «corruption discrète» entrave le développement de l'Afrique



PHOTO : D. R.

La «corruption discrète» est profonde et très répandue en Afrique et a des effets disproportionnés sur les pauvres. Ses conséquences à long terme sur le développement sont inévitables, selon un nouveau rapport de la Banque mondiale qui sera rendu public aujourd'hui. Cette «corruption discrète» se produit lorsque «des employés de l'Etat ne fournissent pas les services ou les intrants payés par des deniers publics».

Lire page 13

Orascom hésite entre rester ou quitter l'Algérie Le flou plane sur l'avenir de Djezzy



Entre les rumeurs sur son éventuel départ, les spéculations autour de ses repreneurs hypothétiques, les menaces à peine voilées de son propriétaire et les mises en garde sans ambiguïté du gouvernement, Djezzy continue à entretenir le flou sur son avenir en Algérie.

Par
Safia Berkouk

Depuis quelques semaines, la filiale algérienne du groupe égyptien Orascom Telecom Holding (OTH) alimente régulièrement l'actualité nationale et internationale. Jadis présenté comme une véritable success story en matière d'investissement étranger en Algérie, Djezzy se trouve aujourd'hui dans une situation qui suggère la fin d'un état de grâce.

Le mois dernier, le patron d'OTH, Naguib Sawiris, déclarait à la presse étrangère qu'il n'hésiterait pas à quitter l'Algérie si on ne veut pas de lui. Contacté pour donner des précisions sur les intentions des actionnaires égyptiens, le responsable de la communication de Djezzy, Hamid Grine, s'est refusé à faire tout commentaire. Toutefois, selon une source généralement bien au fait du marché de la téléphonie en Algérie, il semble que « Sawiris n'a aucune envie de vendre Djezzy ». Le problème, c'est qu'« il a remarqué que, depuis à peu près un an, toutes les portes sont fermées devant lui ». Il a d'ailleurs « demandé à voir le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, mais il n'a pas été reçu ». Sawiris a même « envoyé un courrier aux autorités algériennes, il y a quelques mois, pour leur dire qu'il était prêt à vendre Djezzy mais à

condition que ce soit à l'Etat », à la suite de quoi, on lui aurait répondu que l'Algérie « ne voit aucune objection à ce que Djezzy reste ». Ces affirmations sont complètement à l'opposé de l'information publiée par l'agence Reuters le mois dernier dans laquelle elle citait « un haut fonctionnaire gouvernemental, en connaissance directe du dossier » qui aurait déclaré sous couvert de l'anonymat : « Nous ne voulons plus d'Orascom », ajoutant : « Le gouvernement considère que la manière de faire des affaires d'Orascom en Algérie ne répond pas à ses intérêts. La conséquence en est qu'Orascom doit se retirer du marché algérien. » Le 2 mars, pourtant, le gouvernement par la voix du ministre des Finances, Karim Djoudi, a tenu à réfuter ces propos, en déclarant : « Nous ne faisons pas de pression sur Orascom pour qu'elle quitte le pays. »

LE GOUVERNEMENT SE PROTÈGE CONTRE UN LAFARGE BIS

Réelles ou pas, beaucoup de rumeurs sur le retrait éventuel d'Orascom du marché algérien et de la vente de Djezzy ont circulé ces dernières semaines, même si rien de concret n'a été observé. D'ailleurs, le 4 mars, le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la télécommunication, Hamid Bessalah, a déclaré à la radio Chaîne III que « Djezzy n'a exprimé officiellement aucune intention de se retirer de l'Algérie », en précisant qu'il « continue d'activer en Algérie d'une manière très intense ».

Renseignement pris auprès de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications, l'ARPT, on nous a confirmé qu'« aucune demande officielle n'a été

reçue à son niveau » concernant une éventuelle décision d'Orascom de vendre ses parts dans Djezzy. « Tout ce qui a été dit jusque-là n'est que spéculation », indique le service de la communication de l'ARPT, non sans préciser que s'il y a une démarche égyptienne dans ce sens elle doit « passer par l'autorité qui est chargée de la régulation du secteur », même si la décision finale revient au gouvernement.

La question est aujourd'hui de savoir si Orascom peut céder Djezzy sans l'aval du gouvernement algérien. Pour le savoir, Hassan Djendel, juriste spécialisé dans les affaires, estime qu'il faut revenir « à la convention qui a été signée entre Orascom et l'Etat algérien et voir si elle contient une clause qui interdit la cession sans l'aval des autorités algériennes ».

Le contenu de cette convention a été publié dans le décret exécutif du 31 juillet 2001 portant approbation de licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications cellulaires de norme GSM et de fourniture de services de télécommunications au public. L'article 3 de ce texte stipule que « la licence, objet de ce présent décret, est personnelle et ne peut être cédée ou transférée que dans le cadre et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux conditions fixées dans le cahier des charges ».

Selon un expert étranger, qui a déjà fait du consulting pour le marché algérien de la téléphonie, l'opérateur égyptien « peut vendre sans l'aval du gouvernement dans deux cas uniquement : soit dans le cadre d'une introduction en Bourse ou si l'opération de cession ne vise pas à modifier directement ou indirectement l'actionnariat ». Dans le

cas d'Orascom, « l'opérateur doit rester majoritaire sauf si l'Etat algérien est d'accord pour ce que ce ne soit pas le cas ». Orascom « ne peut pas céder plus de 10% du capital de Djezzy sans l'aval du gouvernement », précise-t-il.

En effet, le paragraphe 40.2 du cahier des charges, relatif à la modification de l'actionnariat du titulaire de la convention précise que « doivent faire l'objet d'une notification préalable à l'autorité de régulation préalable à la réalisation de la modification envisagée : i) toute modification affectant plus de 10% de l'actionnariat du titulaire, ii) toute modification affectant le niveau de participation direct ou indirect (de l'opérateur de référence) de la filiale dans le capital social du titulaire ». A partir de là, « tout opérateur est tenu de respecter au décret de la licence », indique l'expert étranger. Déjà protégé par le contenu de cette convention, le gouvernement algérien s'est doté d'une couverture supplémentaire pour éviter un Lafarge bis, en introduisant dans la loi de finances complémentaire 2009, une disposition qui lui donne le droit de préemption sur les opérations de cessions d'actions des entreprises étrangères ou au profit de celles-ci. Un communiqué du ministère des Finances est venu le rappeler à Orascom la semaine dernière : « La législation en vigueur accorde le droit de préemption à l'Etat algérien sur toutes les cessions de participation des actionnaires étrangers ou au profit de partenaires étrangers. Seul le respect des obligations légales en vigueur permet la consécration de toute transaction de cette nature.

Dans le cas contraire, celle-ci est considérée comme nulle et sans effets », pouvait-on y lire.

S. B.

Multipliant les déclarations à l'étranger

Le PDG du groupe Orascom souffle le chaud et le froid

Victime collatérale de la tension qui marque depuis novembre 2009 les relations algéro-égyptiennes, Djezzy, qui a vu certains de ses locaux saccagés et pillés, aurait subi des pertes estimées à 64 millions de dollars qu'«elle n'a pas encore récupéré», nous dit-on, de sources sûres.

Par
Safia Berkouk

Se sentant indésirable, le patron du groupe Orascom, Naguib Sawiris, alterne menaces et apaisement. «Nous voulons rester en Algérie qui est l'un de nos plus importants marchés et où nous avons été très heureux jusqu'aux derniers incidents», a-t-il déclaré en marge du dernier Mobile World Congress, cité

dans le Wall Stree Journal du 15 février dernier. Cependant, a-t-il ajouté, il est «important de savoir si notre investissement en Algérie est le bienvenu ou pas. Si ce n'est pas le cas, nous serons contraints de trouver d'autres options». Sawiris a évoqué le redressement fiscal comme étant au centre du conflit avec les autorités algé-

riennes, tout en précisant qu'«il ne désire pas porter cette dispute à un niveau international et veut poursuivre sa route en Algérie», se disant «confiant que le problème pourrait se régler assez rapidement».

Malgré cette confiance relative, Sawiris a tenu à préciser que la filiale algérienne «suscite beaucoup d'intérêts» et il «n'hésitera pas à la vendre si le problème avec l'Algérie devenait plus sérieux», insistant toutefois sur le fait qu'il ne voulait pas «prendre de décision dans l'immédiat». Si Orascom venait à quitter le marché algérien, ce ne serait pas la première fois que le

groupe égyptien se délaïsse de l'une de ses filiales. Il s'est en effet déjà débarrassé de sa filiale iraquienne Iraqna en 2007.

Selon certains spécialistes de la téléphonie cités par des organes de presse étrangers, Orascom pourrait générer «6 à 7 milliards de dollars s'il cédait Djezzy sous des conditions commerciales normales». En revanche, «il serait forcé d'accepter beaucoup moins s'il était contraint de vendre par le gouvernement algérien». D'ores et déjà, la presse étrangère a avancé les noms de Wataniya Télécom, du koweïtien Zain et de l'émirati Etisalat comme possible repreneurs de Djezzy. **S. B.**

Actionnariat

Le site Internet d'Orascom Télécom Algérie ne fait mention que de deux actionnaires dans le capital de Djezzy : OTH et Cevital sans en préciser les parts respectives.

Selon le site d'OTH, la structure de l'actionnariat d'OTA se représente comme suit :

- Orascom Telecom Holding: 49.60%
- Cevital spa 3.19%
- Moga Holding Ltd. 8.24%
- Oratel International Ltd. 31.06%
- AIG African Infrastructure Fund IIC 7.91%

Plus de 14 millions de clients

Djezzy a atteint le premier million d'abonnés en 2003, a fêté son deux millionième clients deux ans après le lancement de son réseau commercial (juillet 2004) et enregistré le 3 millionième avant la fin de la même année. Durant l'année 2005, l'opérateur a cumulé 3 autres millions de clients. Il en était à 10 millions en 2006, à 13 millions en 2007 et à 14,108 millions en 2008 avec une part de 64,7% du marché de téléphonie mobile en Algérie.

C'est la plus rentable d'OTH La filiale estimée à près de 5 milliards d'euros

Depuis le début des opérations commerciales en Algérie en 2002, Djezzy était constamment sur une courbe ascendante. La filiale d'Orascom Telecom Holding (OTH) était la plus rentable du groupe avec des indicateurs en progression d'année en année. Ses revenus qui étaient de 748 millions de dollars en 2004 ont connu une augmentation de 42,6% entre 2005 (1,07 milliard de dollars) et 2006 (1,53 milliard de dollars), de 15 % entre 2006 et 2007 et de 16% entre 2007 (1,78 milliard de dollars) et 2008 (2,04 milliards). A la fin de 2008, les revenus générés par Djezzy représentaient plus de 41% des revenus générés par toutes les filiales GSM du groupe estimés à 4,8 milliards de dollars. Certains experts en Algérie

estiment que «la valeur actuelle de Djezzy serait entre 4,5 milliards et 5 milliards d'euros». Tous les observateurs s'accordent à dire que la vente en 2007 des parts d'Orascom Cement dans des cimenteries en Algérie au français Lafarge a déclenché la colère du gouvernement algérien contre le groupe Orascom. «Si l'Etat ne voulait pas que ça se produise, il aurait fallu l'écrire quelque part», commente cependant Ali Harbi, consultant en entreprise.

Qu'ils aient ou non un rapport avec l'épisode Lafarge, les déboires de Djezzy se sont accumulés en 2009. L'opérateur s'est vu d'abord bloquer le transfert d'un montant de dividendes de 580 millions de dollars au titre de l'année 2008 dont la moitié sera par la suite

libérée. A la même période, il était reproché à l'opérateur la réduction de ses investissements en Algérie de près de la moitié passant de 325 millions de dollars en 2007 à 167 millions de dollars en 2008 (en baisse de 49%), alors qu'à la même période ses revenus progressaient. En réalité, la baisse des investissements de la filiale algérienne n'avait pas commencé en 2008, mais bien avant. Elle avait ainsi déboursé 406 millions de dollars en 2004 pour l'augmenter à 457 millions de dollars en 2005, avant de baisser à 392 millions en 2006 et 325 millions en 2007. Pourtant, le transfert de ces dividendes était la seule option face «aux blocages auxquels faisaient face Orascom qui voulait développer une dizaine de projets, notamment dans le

tourisme et l'immobilier, mais pour lesquels elle n'avait pas reçu de réponse», justifie une source proche du secteur de la téléphonie. Les choses se sont gâtées en novembre 2009 quant Djezzy s'est vu notifier par l'administration des impôts un redressement fiscal de 596,6 millions de dollars, représentant des arriérés fiscaux et des pénalités pour les années 2005, 2006, 2007. Le montant a été contesté par l'opérateur, mais pas le principe du redressement. Karim Djoudi a expliqué que «l'Etat ne fait pas de distinction entre les opérateurs» et OTH a introduit un recours pour contester le montant exigé, mais a été débouté par l'administration fiscale, selon un communiqué rendu public le 8 mars par le groupe égyptien. **S. B.**

Djamel Djerrad. Commissaire au compte

«Le contentieux fiscal n'empêche pas la vente»

Propos recueillis par
Safia Berkouk

Le recours d'Orascom auprès du fisc a échoué, que reste-t-il comme options au groupe pour contester son redressement fiscal ?

Orascom a été débouté par la commission nationale des recours qui est installée auprès du ministère des Finances et qui a pour missions de statuer sur les contentieux où les montants sont importants. Cette commission est composée de représentants des ministères des Finances, du Commerce, de la Justice, ainsi que ceux de la chambre de commerce et du directeur des impôts de la circonscription où le contentieux a été enregistré. Après qu'elle ait rejeté le recours d'Orascom, ce dernier a encore deux possibilités de contestation, prévues dans le code des impôts : soit d'al-

ler au tribunal, soit d'aller directement au Conseil d'Etat qui dispose d'un département consacré au contentieux fiscaux. Si Orascom choisit le premier cas, il suivra le chemin normal en passant par le tribunal, la cour et enfin la cour suprême. En revanche, s'il opte pour le Conseil d'Etat, peut être que le traitement du dossier sera plus rapide. Il pourra durer une année, car des experts seront nommés pour étudier le cas. Le seul problème, c'est que la décision de ce Conseil sera définitive et pas passible de recours.

Que peut-il se passer en cas d'échec de tous les recours ?

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'après le rejet par la com-

mission nationale des recours, Orascom est tenu de payer le montant qui lui est réclamé. Il peut choisir soit de payer en totalité, soit de s'entendre avec le receveur des impôts pour un paiement échelonné selon un échéancier. Dans tous les cas, il devra s'acquiescer d'une pénalité de recouvrement.

Si tous les recours n'aboutissent pas, l'opérateur est obligé de payer la totalité de ce qu'il doit. En cas de non paiement, le fisc saisit ses biens à concurrence du montant dû et une vente aux enchères est organisée.

Orascom peut-il entamer une démarche pour vendre Djezzy, même avec ce contentieux en suspens ?

Oui, il peut entamer cette

démarche le plus normalement du monde, car il s'agit d'une personne morale. Le contentieux n'empêche pas une éventuelle vente puisqu'il sera versé au passif fiscal de l'entreprise tout simplement. D'ailleurs ce contentieux pourra même être utilisé par les acheteurs potentiels pour diminuer de la valeur de l'entreprise et en réduire le prix de cession. Il faut néanmoins souligner, à ce propos, que la valeur d'une société ne réside pas uniquement dans la valeur mathématique de ses actions. Il y a d'autres paramètres qui sont pris en compte comme son nom, sa notoriété et son lieu d'implantation. Son prix est également fixé par l'intérêt des acheteurs et au final elle est cédée au plus offrant. **S. B.**

Les chiffres clés

- En juillet 2001 : OTH remporte la première licence privée de téléphonie mobile en Algérie pour un montant de 737 millions de dollars.
- 14,7 millions d'abonnés à la fin de septembre 2009, soit 62,9% de part de marché (selon le site Internet d'OTH).
- 14 114 933 clients pour le service prépayé et 611 148 abonnés au service postpayé.
- 70 centres de service à travers tout le territoire national.
- 370 opérateurs Roaming dans plus de 174 pays.
- Plus de 93% de la population couverte.

Kamel Behidji. Enseignant-chercheur au laboratoire de recherche en économie et gestion d'entreprise (LAREGE) de l'université d'Oran

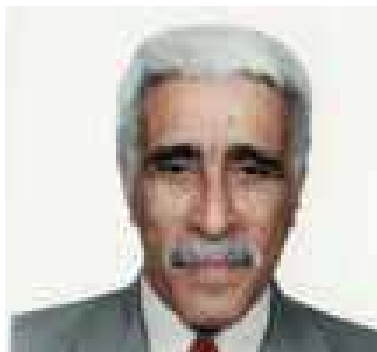
«Pour créer des champions industriels, il faut un Etat champion»

Kamel Behidji est enseignant-chercheur au laboratoire de recherche en économie et gestion d'entreprise (LAREGE) de l'université d'Oran. Il est également administrateur EPE et ancien responsable d'entreprises. Il a bien voulu répondre aux questions d'El Watan.

Propos recueillis par Cherif Lahdiri

La nouvelle stratégie industrielle de Abdelhamid Temmar est axée sur le projet de création de treize champions industriels nationaux ou des sociétés économiques de développement (SED) en Algérie. L'idée consiste à créer des groupes industriels capables d'entraîner dans leur sillage une myriade de PME sous-traitantes, sources d'emploi. Que pensez-vous d'une telle idée ?

Pour créer des «champions industriels» il faut «un Etat champion»! Car si on comprend bien, l'inspiration est toute asiatique (Japon, Corée du Sud, Chine, Malaisie...) où les pouvoirs publics s'organisent en ce que certains experts appellent «un Etat professionnel de développement» c'est-à-dire des institutions publiques et privées compétentes, motivées et complètement tournées vers la réalisation d'un objectif pensé, construit, cohérent, clair et mobilisateur, à savoir le développement économique et social de la nation. Car comme chacun le sait, l'industrie est parmi les secteurs de l'économie, celui qui nécessite le plus de temps, le plus de ressources matérielles et humaines et surtout le plus de clarté dans les objectifs et de stabilité dans les décisions. Et quand on y regarde bien, tous les pays, qui ont réussi ou sont en train de réussir «leur émergence industrielle» comme on dit maintenant, n'ont pu le faire qu'en maintenant vaillamment les orientations qu'ils s'étaient imposées. L'idée d'entraînement est



aussi ancienne que l'expérience nationale de développement et la «doctrine économique» qui la caractérisait. On parlait alors de pôles de croissance et d'activités connexes. Le projet, même controversé, ne manquait ni de clarté, ni de cohérence, ni même d'ambition. Il était surtout victime de l'inconsistance dans la décision.

L'environnement économique en Algérie est-il favorable au développement de ces champions industriels ?

Il est vrai que lorsqu'on demande leur avis aux acteurs publics et privés, les réponses ne sont pas toujours rassurantes. Mais il faut savoir faire la part des choses car comme chacun sait, les hommes d'affaires sont frileux et inquiets. Aussi et comme il a été dit précédemment, les choses essentielles qui rassurent les opérateurs économiques nationaux ou étrangers, publics ou privés, ce sont la stabilité et la confiance. La stabilité, c'est-à-dire la stabilité économique et sociale, vient de la conviction que les grandes questions de société et de relations internationales sont prises en charge avec toutes les précautions possibles. La confiance, c'est à dire la confiance en soi et dans le pays, vient du droit. Le droit d'une manière générale et le droit des affaires de manière particulière constituent le point nodal de l'économie et de la performance économique.

13 secteurs ont été identifiés comme étant porteurs en Algérie : la pétrochimie, l'industrie pharmaceutique, l'industrie mécanique et automobile, le BTPH, la sidérurgie, l'aluminium ou encore l'agro-industrie... Des secteurs réellement porteurs à votre avis ?

Ce que de prime à bord on peut constater c'est que ces choix se sont imposés d'eux-mêmes puisque ces activités sont pratiquement celles qui existent déjà et à partir desquelles on va essayer de créer ces fameux «champions». Ce que par contre on ne peut ignorer, c'est que ces activités fortement capitalistiques, sont gourmandes en énergie et en eau, polluantes et mondialisées. Par ailleurs, à l'exception pour un certain temps encore du BPTH, ces activités sont très peu créatrices d'emplois qualifiés. Enfin, l'état actuel de l'économie fait qu'une part importante des intrants sera importée. Ceci étant, il y a effectivement une forte demande solvable et potentielle aussi bien en Algérie qu'à l'export. Mais même si on excluait les problèmes de taille critique, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la concurrence sera rude !

Les nouvelles industries telles que l'informatique et les technologies vertes sont négligées en Algérie. Pourtant, elles demandent la création de nombreux métiers autour d'elles, avec à la clé de véritables filières d'innovation...

Voilà des exemples où notre pays a été parmi les précurseurs que ce soit en matière d'investissements matériels et humains que de mobilisation et de coordination de compétences et de ressources dans les activités liées à l'informatique, les télécommunications ou les nouvelles énergies, notamment solaires. Ces projets qui ont jusqu'à une période récente mobilisé des entreprises comme ENIE, Sonelgaz, le centre des énergies nouvelles, l'université et même des entrepreneurs privés, sont en veilleuse. Et c'est effectivement assez surprenant que ces activités ne soient pas prises en compte dans cette stratégie industrielle. Sauf

si on se situe déjà dans une sorte de nouvelle division du travail ou que les responsables aient considéré que les chances du pays étaient très minces. Ceci étant les activités dont nous parlons constituent elles-mêmes des débouchés non négligeables pour les productions des secteurs choisis.

Le Trésor consacrerait pas moins de 333 milliards de dinars pour éponger les découverts bancaires des entreprises publiques estimés à environ 110 milliards de dinars et contribuer pour un peu plus de 200 milliards au financement d'une bonne part de leurs investissements. Certains disent que ces capitaux ne serviront à rien du moment où le mode de management de ces entreprises est archaïque. Qu'en pensez-vous ?

En toute objectivité si ces sommes considérables sont utilisées pour favoriser l'émergence réelle de groupes industriels performants, cela vaut la peine de le faire, car si on comparait avec les sommes faramineuses qui ont été injectées par les gouvernements occidentaux pour sauver des groupes industriels et financiers qu'on croyait bien gérés, cela ne vaut même pas la comparaison. Le diagnostic véritable des entreprises publiques reste encore à faire. Dans tous les cas, le fonctionnement de ces entités ne peut plus se faire de la manière avec laquelle il s'est jusqu'à présent, c'est-à-dire une forme hybride entre code de commerce et GSE. Il faut, en effet, mettre à niveau tout l'édifice institutionnel et juridique en commençant par le droit des affaires. A ce propos, il y a quelques années une mission de la Banque mondiale conduite par un éminent juriste algérien, avait, entre autres, réalisé un excellent travail de diagnostic et de recommandations qui a été purement et simplement classé sans suite! Cela serait d'une grande utilité pour justement assainir l'environnement économique.

Le gouvernement tarde à créer des pôles de compétitivité qui regroupent des laboratoires, des universités et des entreprises pour favoriser la mise en commun des moyens...

A ma connaissance, il y a au contraire beaucoup de projets pour ne pas dire des visions concernant justement ces problèmes de synergie des ressources pour le développement. Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) piloté par le ministère de l'Environnement consacre cette terminologie de pôle de compétitivité alors que le ministère de l'Industrie parle de zone intégrée d'activités industrielles dans le cadre de sa stratégie industrielle. Le ministère des TIC préfère les cyberpark, et le ministère de l'enseignement supérieur de parcs national technologiques et celui de la PME de centres d'affaires. Toutes ces institutions ont en commun une préoccupation centrale : comment créer des synergies entre l'économie, la recherche et la technologie afin de favoriser l'innovation, la créativité et la croissance. Même la société privée Cevital se propose de développer ce type de synergie. On ne peut qu'être agréablement surpris de cet engouement mais la première des synergies n'est-elle pas justement d'associer toutes volontés et de les coordonner par une même institution qui serait constituée non sur un mode administratif mais plutôt coopératif ? Encore un problème de gouvernance pour reprendre une expression actuelle.

Quelles sont les pistes à explorer pour recréer l'industrie en Algérie ?

Il serait peut-être utile de recréer l'industrie d'abord à partir des ressources internes, maîtrisées et sans grande dépendance comme par exemple l'agriculture qui est train de faire des progrès rapides et importants et cela dans toutes ses composantes alimentaires, biologiques, médicinales, etc. Il y a bien toutes les activités liées aux nouvelles énergies, aux nouveaux matériaux et aux biotechnologies et donc l'environnement. Mais et au risque de se répéter, on ne construit rien sans confiance et sans droit. Il faut de la confiance aux cadres, aux entrepreneurs et aux créateurs. Il faut arrêter de stigmatiser de manière systématique la réussite matérielle et reconnaître le droit de la propriété, de l'entrepreneuriat mais aussi faire la responsabilité. Et comme le soulignait le philosophe américain C. Coolidge «le patriotisme ce n'est pas compliqué, il se fait du bien en faisant du bien au pays».

C. L.

acom
agence de communication

ACOM agence conseil en communication, filiale du Groupe de presse El Watan créée en 1999, intervient dans tous les domaines de la communication.

ACOM vous accompagne dans votre démarche de communication et vous conseille la stratégie à adopter.

Conception et Réalisation :

- Affiches
- Dépliants
- Prospectus
- Brochures
- Revue
- Sondage d'opinion
- Logos
- Packaging
- Insertions publicitaires (dans la presse nationale)
- Publi-reportage
- Habillage tout type de véhicules

ALGERIE - BOULEVARD DE LA PRESSE 03 WATAN
011 20 21 90 31 71 - Tél/Fax: 011 21 21 71
Adresse : 1, Rue Sakhri 47148 (Maison de la presse) - 011 21 21 71
Tél/Fax: 011 21 21 71

l'empreinte qui fait la différence

Par
Abdelhak Lamiri

**REPÈRES
ÉCONOMIQUES**



Assainissement ou faillites d'entreprises, que faut-il faire ?

Nous sommes sur le point d'injecter des ressources énormes pour encore une fois de plus assainir un nombre important d'entreprises publiques. Nous évacuons provisoirement la question des champions économiques qu'il s'agit de monter à partir d'entreprises à assainir ou à privilégier en termes d'orientation des ressources. Lorsque nous évoquons la question avec les managers, les politiciens et les économistes en charge de la question, voilà les justifications souvent avancées :

1. Il faut conserver l'outil de production ;
2. L'Etat a le devoir de sauvegarder l'emploi et par conséquent la situation sociale de nos citoyens ;
3. Nous devons protéger la production nationale pour éviter de recourir à l'importation ;
4. L'Etat ne fait que payer les déstructurations qu'il cause à ses propres entreprises ;
5. Les pays développés interviennent pour sauver leurs entreprises, pourquoi pas nous ?

Nous avons là les principaux arguments des adeptes des assainissements à répétition et sans fin en vue. Fidèle à notre méthodologie, nous allons d'abord examiner ce qui est connu scientifiquement sur la question et résumer brièvement les expériences dans ce domaine. Nous allons situer les consensus et les désaccords avant de commenter les thèses avancées.

FAILLITES ET PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

Nous avons une minorité d'économistes qui excluent toute forme d'intervention pour sauver tout type d'entreprise. Ce sont les économistes ultralibéraux qui représentent moins de 10% du total des membres de la profession. Ils sont très écoutés lorsque la situation économique est florissante mais vite lâchés par des politiciens pragmatiques lorsqu'une crise économique s'instaure. Mais la vaste majorité des économistes tolèrent des exceptions. Notamment dans les cas suivants :

1. Les entreprises high tech qui possèdent des secrets défense ;
2. les institutions «too big to fail» comme les grandes banques ou les entreprises gigantesques dont la faillite aura un effet boule de neige qui détruira la confiance et mettra en péril le retour à la normale.

Mis à part ces cas particuliers pour lesquels il peut y avoir débat, les économistes sont unanimes : la faillite doit jouer dans 99% des cas. Sur la base de cette règle d'exception, il serait admis en Algérie que des entreprises comme Sonatrach, Sonelgaz, Air Algérie, SNTF, etc., peuvent être soustraites à la faillite. La première règle serait donc de dresser une liste de 10 à 20 entreprises en Algérie que l'on soustrait au régime des faillites, on légalise le processus et on les gère et supervise d'une toute autre manière (que nous considérerons ultérieurement).

Mais il ne faut point confondre l'exception et la règle. La vaste majorité des entreprises publiques ou privées, sans distinction aucune, doit être soumise au régime de la faillite. L'éminent économiste Schumpeter ne cessait de répéter : «Le pays qui ne laisse pas ses mauvaises entreprises mourir dégènera de crise en crise.» Cette ligne de pensée est corroborée par la vaste majorité des études qui montrent que (toute chose étant égale par ailleurs) les pays qui ont les taux de faillite d'entreprise les plus élevés ont une meilleure croissance et un taux de chômage plus bas que ceux qui découragent la banqueroute. Pourquoi en est-il ainsi ? En réalité, une entreprise ne meurt jamais. Lorsqu'elle est mise en faillite, ses équipements sont achetés par des investisseurs et de nombreuses PME/PMI démarrent sur ses décombres. Si une entreprise de réalisation de 1000 employés est mise en faillite, ses camions sont rachetés pour démarrer une entreprise de transport, ses équipements de production sont acquis pour constituer trois ou quatre PME de construction, ses ordinateurs permettent de constituer une entreprise d'informatique, etc. En quatre ou cinq ans, les entreprises créées produiront 4 à 5 fois plus de richesses et créeront 4000 ou 5000 emplois. La faillite est un processus qui permet aux entreprises mortes de se régénérer pour créer plus de richesses et d'emplois. Par ailleurs, les ressources injectées par l'Etat pour sauver ces entreprises moribondes auraient pu être utilisées comme crédits pour densifier davantage le tissu de PME/PMI. On

crée alors encore plus d'emplois et de richesses.

Il y a deux phénomènes bien documentés sur les pratiques des pays en transition à l'économie de marché. Ceux qui réussissent mieux ont deux priorités dans ce domaine :

1. Ils privilégient la constitution d'une nouvelle économie par l'orientation de leurs ressources pour créer un tissu d'entreprises neuves ancrées dans les activités porteuses ou financent les entités qui réussissent. Ceux qui échouent injectent la plupart de leurs ressources dans les entreprises qui datent de l'ère socialiste, en essayant d'en faire le fer de lance du développement : le verdict est clair un échec cuisant les attend ;
2. Les pays qui ont restructuré correctement leurs entreprises ont conçu des programmes économiques et sociaux d'accompagnement. Les sureffectifs des privatisations ou des redressements ainsi que le personnel des entreprises mises en faillite est pris en charge pour :

- A. Bénéficier de crédits et d'appui pour créer leur propre activité ;
- B. Subir une formation pour les employer dans de nouvelles entreprises ;
- C. Obtenir des avantages sociaux jusqu'à l'obtention d'un nouvel emploi.

On peut donc privatiser, mettre en faillite ou restructurer sans qu'un seul employé ne perde son salaire et donc sans provoquer un quelconque remous social.

LE CAS ALGÉRIE

Les sources d'information varient sur les coûts des assainissements. Les sommes consacrées depuis 1990 varient entre 150 à 180 milliards de dollars. Le secteur public hors hydrocarbures produit à peu près pour 14 milliards de dollars, emploie 480 000 personnes et exporte pour moins de 1 milliard de dollars. Des calculs techniques pessimistes montrent que cette somme injectée dans un nouveau tissu d'entreprises créerait plus deux millions d'emplois, produirait plus de 40 milliards de dollars de richesses par an et exporterait au moins pour 7 à 8 milliards de dollars par an. Si on n'a pas ces emplois et cette richesse, c'est parce que nous avons empêché le mécanisme de création-destruction de jouer. Dans 99% des cas, les assainissements détruisent l'outil de production, la richesse et l'emploi. Mais pourquoi ne le voit-on pas ? C'est ce que les experts appellent la myopie économique. On voit les

emplois et la production qui peut disparaître mais on n'imagine pas les emplois, la richesse et les exportations qui peuvent se créer sans assainissement et après faillite de l'entreprise. Au lieu de demander à l'Etat un programme économique-social pour créer des entreprises, former le personnel et garantir son salaire jusqu'à l'obtention d'un emploi on lui demande d'assainir les entreprises irrécupérables. Les managers sont souvent peu satisfaits des assainissements, car elles concernent surtout des écritures comptables, des effacements de dettes et peu d'argent frais. Mais les dettes sont des ressources consommées en biens et services par l'entreprise. Elles auraient pu servir à créer de nouvelles PME/PMI. Par ailleurs, les interventions des pays développés sont très différentes de nos pratiques. On garantit des crédits ou on prend temporairement des actions dans les entreprises à sauver. On a un plan qui vise à un horizon donné de récupérer l'argent des citoyens. AGI est en train de vendre beaucoup de ses filiales pour rembourser l'Etat américain et beaucoup de banques ont repayé la totalité de leurs dus avec intérêt. Chez nous les assainissements sont à fonds perdus. Quant à la sujétion pour service public, on sait depuis longtemps comment la traiter et il ne faut pas la mélanger avec l'assainissement financier.

EN CONCLUSION

Mis à part une vingtaine d'entreprises stratégiques, le reste doit être soumis aux lois de la faillite. Nous avons vu que d'un point de vue économique, les arguments avancés par les adeptes des assainissements à répétition sont loin de convaincre un économiste moyen. Nous avons besoin d'un programme économique et social pour protéger les travailleurs tout en laissant la machine économique fonctionner efficacement pour le bien de tous. On peut avoir un système ou personne ne perd et ou au contraire tout le monde s'améliore. Mais dans le modèle qu'on nous propose, 480 000 personnes stagnent et 35 000 000 d'Algériens perdent. Ce qui est inquiétant c'est le manque de communication et de transparence autour de la question. Je suis sûr que si un débat serein serait ouvert entre les décideurs publics, les ONG, les experts, les syndicats et le patronat, les décisions produites seraient bien meilleures.

**A. L.
PH. D. en sciences de gestion**

Gestion déléguée des eaux et assainissement

Des partenariats qui prennent l'eau de toutes parts

L'entrée du privé étranger dans la gestion de l'eau et de l'assainissement de la capitale devait servir, au cas où l'expérience réussissait, de modèle à 11 autres wilayas où la gestion chaotique de l'AEF, associée à des réseaux défectueux, a entraîné la dégradation d'un service public pourtant fondamental pour le citoyen. Si le travail effectué par Suez Environnement dans la capitale est jugé pour l'instant «globalement satisfaisant», celui accompli à Constantine, Annaba ou El Tarf pose d'énormes problèmes. Les sociétés qui y sont impliquées trouvent des difficultés à honorer leurs engagements, même si les délais contractuels qui leur sont accordés ne sont pas encore arrivés à terme. C'est à se demander si la gestion déléguée confiée aux

entreprises étrangères est l'option qui convient réellement à ce secteur, surtout si l'on sait que les contraintes évoquées par ces entreprises sont liées, disent-elles, à la bureaucratie, aux blocages rencontrés à différents niveaux et au manque de moyens. Les différents contrats passés avec les partenaires étrangers auxquels a été confiée la gestion de l'eau ne présentent aucune ambiguïté sur le caractère public des prestations qu'ils sont tenus d'assurer ou sur l'obligation de résultat à laquelle ils sont soumis. L'on ignore cependant si les conditions devant être assurées par l'Etat pour accompagner le travail de modernisation et de développement du service de l'eau et de l'assainissement sont clairement définies dans

les accords, en ce sens que l'absence de ces conditions peut aisément être évoquée pour prétendre tout simplement aux obligations contractuelles de la part des sociétés concernées. En tout état de cause, le système de gestion déléguée pour lequel a opté l'Algérie dans ce domaine diffère de ce qui s'est fait ailleurs. Contrairement à la concession ou à la privatisation, cette option est une voie médiane qui permet de garder tout le processus sous contrôle. Mais la clé de sa réussite dépend aussi de la disponibilité des autorités à assurer toutes les conditions nécessaires à son bon fonctionnement et à la capacité des partenaires étrangers à respecter leurs engagements.

L. M.

Abdelmalek Sellal. Ministre des ressources en eau

«Des résultats relativement acceptables»



Abdelmalek Sellal

CHIFFRES CLÉS

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Eau : | ASSAINISSEMENT : |
| • 98% H24 en décembre 2009 | • 6 073 rehausses de regards |
| • 100% de conformité bactériologique depuis mai 2008 | • 1 136 km de curage de réseau |
| • 15 232 filtres sur conduites réparés | • 56 km de renouvellement de réseau |
| • 16 188 filtres sur branchements réparés | |
| • 4 195 branchements neufs installés | |
| • 60 km d'extension et renouvellement du réseau | |
| • 11 355 branchements renouvelés | |
| • 46 366 compteurs neufs posés | |

L'expérience de gestion déléguée de l'eau et de l'assainissement, amorcée par l'Algérie, a donné des résultats probants, affirme le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal. Jus qu'à sa récente sortie sur le terrain dans la wilaya de Tiaret, il a constaté que l'Algérie est leader dans cette expérience, soulignant qu'elle est désormais devenue un exemple à suivre par d'autres pays comme l'Arabie Saoudite et le Koweït. Cette méthode adoptée en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement par le biais d'entreprises étrangères n'est nullement conçue en tant que concession, du moment que l'Algérie en est le seul propriétaire, a-t-il précisé, en ajoutant que cette expérience qui a réussi à Alger s'est étendue à Oran, Annaba et enfin Constantine où elle rencontre certaines difficultés dans son application. La gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement dans les villes d'Alger, d'Oran, de Annaba et de Constantine a été déléguée à des sociétés par actions (50% ADE et 50% ONA) dont le management a été confié à des opérateurs internationaux de renom sur la base de contrats à objectif, incluant le transfert de savoir-faire, a-t-il

rapporté sans mentionner que pour ce qui est d'Alger «96% de la population sont aujourd'hui desservis en eau potable H24 et le rendement des réseaux a nettement progressé». Le secteur demeure, toutefois, attentif au volet ressources humaines, surtout en ce qui concerne la capacité de nos sociétés à conserver leurs cadres ayant bénéficié d'un effort de formation soutenu et qui doit se poursuivre. «En résumé et à mi-parcours, les résultats de la démarche de délégation de gestion de l'eau et de l'assainissement sont relativement acceptables. Mais on insiste beaucoup sur la formation et le transfert de savoir-faire, car l'encadrement national devra, nécessairement, prendre en charge la gestion d'un service public qui devra être performant, et c'est là notre principal objectif», a indiqué Abdelmalek Sellal. M. Sellal a tenu également à préciser que l'évaluation de cette expérience se fera après 5 ans, pour savoir si les objectifs fixés ont été effectivement atteints, tout en soulignant que la distribution de l'eau à long terme de journe est un des objectifs et que le plus important est de transmettre les connaissances et former les cadres algériens en la matière.

L. M.

Alger

SEAL partira, partira pas !

Le contrat de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement à Alger, conclu entre la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAL), une société par actions (50% ADE, 50% ONA) et Suez Environnement, arrive à terme dans une année et demie. Beaucoup de choses ont été dites sur les réalisations de SEAL. Certains commentateurs ont même anticipé sur l'issue réservée au contrat, affirmant qu'une non-reconduction de l'expérience est d'ores et déjà décidée par la tutelle. Cependant, l'évaluation, la base sur laquelle le travail de SEAL et par extension celui de Suez Environnement sera jugé, n'est pas encore entamée. Elle devra intervenir prochainement, conformément aux clauses du contrat qui prévoit «un temps d'arrêt» d'appréciation après 3 ans et demie. En tout état de cause, le système de gestion déléguée pour lequel a opté l'Algérie dans ce domaine diffère de ce qui s'est fait ailleurs. Contrairement à la concession ou à la privatisation, cette option est une voie médiane qui permet de garder tout le processus sous contrôle. Mais la clé de sa réussite dépend aussi de la disponibilité des autorités à assurer toutes les conditions nécessaires à son bon fonctionnement et à la capacité des partenaires étrangers à respecter leurs engagements.

Par Lyes Malki

En attendant, force est de constater que la situation du secteur de l'eau dans la capitale n'est plus celle qui prévalait avant 2006, date à laquelle la gestion déléguée de SEAL est entrée en vigueur. Pour les responsables de SEAL, «Alger est aujourd'hui sécurisée en matière d'approvisionnement en eau potable», et la pénurie d'eau qui sévissait n'est plus qu'un mauvais souvenir. Certes, la bonne pluviosité des dernières années, le transfert d'eau de quelques barrages vers la capitale et la réalisation de nouveaux forages et stations de dessalement ont joué en faveur de cette «sécurité».

Mais beaucoup de travaux devaient accompagner les réalisations hydrauliques des autorités, notamment en matière de gestion et de mise à niveau du réseau AEF pour arriver aujourd'hui à une alimentation en eau de 98% des quartiers d'Alger, 24/24. Les objectifs assignés à la gestion déléguée de l'eau et de l'assainissement à Alger ont-ils été atteints pour autant ? L'évaluation des experts du ministère des Ressources en eau le dira.

Mais bien avant cela, le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, estime déjà que l'expérience de la gestion déléguée «a réussi à Alger». Il en veut pour preuve le fait que «la population du Grand Alger soit aujourd'hui desservie en eau potable H24» et que «le rendement des réseaux ait nettement progressé». En effet, l'un des objectifs arrêtés dans le contrat signé avec Suez Environnement concerne le H24, pour l'ensemble des communes d'Alger, devant intervenir en septembre 2009. Si les autorités publiques ont été satisfaites sur les délais, puisque l'approvisionnement H24 n'est réalisé aujourd'hui qu'à hauteur de 98%, elles l'ont été moins par rapport à deux autres points, en l'occurrence l'assainissement et le transfert de savoir-faire. Interrogé il y a quelques mois sur la question, le ministre Abdelmalek Sellal a déclaré que «les résultats sont presque satisfaisants quant à la distribution d'eau, mais pour ce qui est de l'assainissement les objectifs ne sont pas encore atteints. Il dira aussi que «le secteur demeure attentif au volet ressources humaines, surtout en ce qui concerne la capacité de nos sociétés à conserver leurs cadres ayant bénéficié d'un effort de formation soutenu et qui doit se poursuivre».

DES RESSOURCES INJUSTIFIÉS, SEAL SEAL

Pour le premier responsable de SEAL, «les autorités ont eu une ambition extrêmement forte pour améliorer la situation

de l'eau et de l'assainissement à Alger. Forte en termes de niveau de service attendu, et en termes de complexité du temps, puisque l'objectif est de ramener le niveau des services

John avoue que le ministre a demandé à la société «de faire un effort particulier» dans certains domaines, notamment dans l'assainissement. «Le ministre nous dit d'accélérer dans le domaine de l'assainissement. C'est normal, il veut que les choses aillent vite. En l'espace de 3 ans, on est passé de 39 plages ouvertes à la baignade à 54. Il voudrait que toutes les plages soient ouvertes tout de suite, que Doud El Harach ne pas plus et c'est tout à fait normal», souligne le directeur général. Il ne manquera pas, cependant, de qualifier ces reproches de «très injustifiés» et de préciser que «les citoyens ont un sens assez juste de ce qui est la distribution d'eau et voient bien la différence mais ont une méconnaissance totale de l'assainissement et du travail qui a été fait dans ce domaine».

Selon M. John, «la direction de l'assainissement est la structure qui a le plus progressé en expertise chez SEAL. Elle représente 700 personnes qui sont des vrais professionnels, disposent d'un matériel de pointe et un savoir-faire de professionnels». Dans la pratique, SEAL affirme que le curage de réseaux d'assainissement est presque terminé et sa mise sous système d'in-

formation du DG, de mettre en place «une commission mixte d'évaluation des compétences». «Le savoir-faire de Suez Environnement a été transféré aux cadres locaux qui sont devenus les formateurs de leurs collègues. Aujourd'hui, 50% des formations se font en interne chez SEAL. Nous sommes venus avec des savoir-faire venus d'ailleurs, de nouvelles technologies, d'organisation et autres, mais après il faut que tout cela s'intègre». C'est justement la mission des formateurs locaux, soutient M. John. Une méthodologie appelée WIKTI (World international Knowledge Transfer initiative) a été utilisée pour évaluer la maturité des services, suivre les progrès de chaque structure et faire les plans d'action permettant notamment d'arrêter les programmes de formation.

Le transfert de savoir-faire porte aujourd'hui «à la fois sur les volets managériaux et sur les aspects techniques spécifiques aux métiers de l'eau et de l'assainissement». Il est assuré par 27 experts internationaux et par l'assistance technique de spécialistes de Suez Environnement sur des sujets spécifiques, souligne encore le DG de SEAL. Enfin, la question de savoir si le prob-



Au siège de la SEAL, les responsables passent leur gestion

PHOTO: M. MALIK

un niveau des standards internationaux à cinq ans et demie. «C'est du jargon vu ailleurs à une telle vitesse», commente Jean-Marc John, directeur général de SEAL. Selon lui, aujourd'hui, «à peu de choses près, c'est aller dans sa famille de routine». C'est-à-dire, que les objectifs qui étaient attendus par le contrat dont la durée n'est pas encore terminée, sont atteints et certains d'entre eux sont même dépassés. Le savoir-faire de SEAL «est considérablement amélioré sur la base d'un fonds qui était bon et d'une injection de nouveaux savoir-faire, d'organisation, de technologies associées à de nouveaux outils», souligne le ministre responsable. Quant aux reproches faits concernant l'assainissement, M.

UNE COMMISSION MIXTE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Sur l'aspect formation et transfert de savoir-faire, le directeur général de SEAL estime que pour apprécier le niveau de compétence des cadres de SEAL, «il faut les mettre à l'épreuve». C'est la raison pour laquelle il a été décidé, à la proposi-

tion géographique est aujourd'hui complètement achevée. «Des milliers de regards ont remplacé et toutes les stations de pompage ont été remises à niveau. Ce qui manque, c'est l'épuration. Des que les stations d'épuration seront terminées, la qualité de l'eau sera améliorée dans la baie d'Alger», note le DG de SEAL.

«En 2009, le taux de pertes physiques était de 33,8%, mais avec une manœuvre en puissance du H24. Même les grandes capitales européennes ne sont pas parvenues à descendre en dessous de 15% de pertes. Combattre les fuites est très difficile et nécessite d'énormes investissements», souligne M. John.

L. M.

Annaba et El Tarf

Le partenaire allemand dans le collimateur

Impulsion de la modernisation des systèmes de gestion du service public de l'eau et son alignement sur les standards internationaux, tel est le challenge qu'entendait gagner l'Algérienne des eaux (ADE) en s'associant à l'allemand Gelsen Wasser pour la gestion déléguée au titre de partenariat pour la région Annaba/El Tarf.

Annaba De notre bureau

On s'est égaré au différend qui concernait actuellement à alimenter les relations entre les deux partenaires, ce challenge tardera à être relevé de part et d'autre. Et pour cause, après à peine une année d'activité, la controverse est déjà engagée autour de la gestion de Gelsen Wasser.



PHOTO: A. EL WATAN

Le contrat avec la société Gelsen Wasser si elle venait bien sûr à connaître d'autres délégués, ont-il souligné inopinairement. La SEATA a répondu à son partenaire concerné à lever l'ensemble des réserves dont il a été l'objet avant qu'il ne soit trop tard, brandissant le recours à la résolution du contrat de gestion faite de la société Gelsen Wasser et le droit de répartition du préjudice qu'elle a subi.

Wasser est l'un des leaders mondiaux dans le secteur. Il détient le savoir-faire et l'expérience dans le domaine de la distribution d'eau potable et en collecte, traitement et évacuation des eaux usées, y compris dans des communes de taille importante.

PHOTO: A. EL WATAN



Dr. Manfred Schulte, Président directeur général de Gelsen Wasser

En réaction à la mise en demeure Visite de l'adjoint du PDG de Gelsen Wasser cette semaine

En réaction à la mise en demeure dont a été l'objet récemment la société Gelsen Wasser émanant de son partenaire SEATA concernant les retards mis dans l'exécution du plan de développement, Hans Joachim Sames, le directeur général de la société Gelsen Wasser s'est limité à indiquer que l'adjoint du président directeur général (PDG) de la filiale Société basée en Allemagne est arrivé à Annaba avant la fin de la semaine en cours pour s'enquérir de plus près de cette situation.

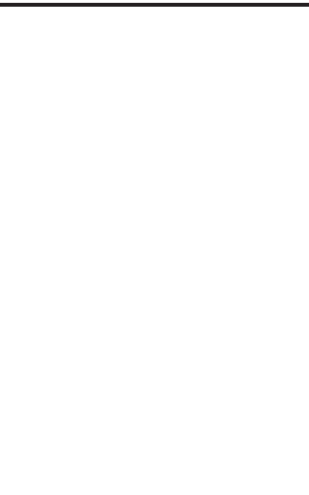


PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

PHOTO: A. EL WATAN

Oran

En finir avec la gestion approximative de la ressource

La ville d'Oran a toujours fait face à un déficit en ressources hydriques et ce déficit a augmenté de façon exponentielle avec l'augmentation démesurée de la population. Les courbes de l'évolution des précipitations moyennes sur 14 ans (1990 = 435,15mm - 2003 = 251,2mm) montrent un déficit chronique, qui est corrélé à l'élévation de la température.

Oran
De notre bureau

En effet, la configuration géographique de la région d'Oran (plaine, pas de possibilité de retenue) l'a pénalisée dans sa politique de l'eau, étant donné qu'elle ne possède pas de réserves propres. La ville a toujours été dépendante d'autres départements (Tlemcen, Mostaganem et Chlef) pour ses besoins en eau potable. Les quantités nécessaires aux besoins de la population à Oran n'ont cessé de décliner ces dernières années, selon une étude de l'université d'Oran, elles sont passées de 54,7 m³ en 1958 à 28,8 m³ en 1998 et à

14,2 m³ en 2007 par an et par habitant. Cette situation critique engendre la ré-émergence de pathologies jusque-là maîtrisées, comme le choléra, la fièvre typhoïde, les dysenteries, les hépatites virales A et E et peste (à quelques kilomètres d'Oran). Les maladies parasitaires ne sont pas en reste et font une réapparition qui inquiète les services de santé (paludisme, bilharziose, leishmaniose). En plus de ces problèmes réémergents, il y a celles ayant trait au manque d'hygiène individuelle (gale et pédiculose surtout en milieu scolaire) et collective dans les excroissances (bidonvilles) à la périphérie de la ville.

DES APPORTS SANS CESSER CROISSANTS

Ceci dit, avec les apports attendus à partir du barrage du Chelif vers le couloir Mostaganem-Arzew- Oran (MAO), ceux de la station de dessalement de l'eau de mer de Kahrama, basée à Arzew, qui pour rappel a livré, il y a quelques semaines, son 100 millionième mètres cubes d'eau. Kahrama est l'une des 15 stations de des-

salement de l'eau de mer programmées en Algérie, pouvant fournir une capacité globale de 2,26 millions de mètres cubes/j d'eau. L'unité de Kahrama, depuis son inauguration en 2005, produit une moyenne de 86 880 m³ par jour aux différentes installations industrielles de la plateforme pétrochimique d'Arzew qu'au réseau domestique de la SEOR (Société des eaux d'Oran) pour les besoins de la population de l'agglomération d'Oran. La production d'eau dessalée est «équivalente à celle d'un barrage», avait annoncé, il y a quelques temps, Mezara Ammar, PDG de Kahrama. A Oran, l'autre mégaprojet est celui d'El Mactaa (Mers El Hadjadj), d'une capacité estimée à 500 000 m³ par jour est l'un des plus grands projets de dessalement de l'eau de mer dans le monde. Installé sur une surface de 18 ha, le projet permettra d'approvisionner la population de la région oranaise grâce à l'interchangeabilité du réseau.

EN FINIR AVEC LES DÉPERDITIONS

Pour un apport journalier de 260.000 m³ d'eau, le taux des déperditions est estimé à 40%, soit quelque 110.000 m³ d'eau/j, conséquence de plusieurs facteurs, un réseau vétuste datant de l'époque coloniale et non conformes. En effet, la SEOR a hérité respectivement de l'ADE et de l'ONA un réseau d'AEP de 2.446 km et un réseau d'assainissement de 1.345 km. Les deux réseaux datent du XIXe siècle et leur état est très en deçà des normes actuelles de distribution d'eau et de gestion de l'assainissement. S'ajoutent à cela les piquages et les branchements illicites. Plusieurs mesures ont été entreprises par la SEOR

pour minimiser les déperditions. Il convient de signaler à ce propos que toutes nos tentatives d'entrer en contact avec les responsables de la SEOR ont été vaines. En tout état de cause, ce réseau devait être rénové et repris dans sa globalité par une première opération engagée, à l'époque, par la SAUR, une société française. Pour 2010, l'on saura que la SEOR entreprendra des travaux de réhabilitation couvrant trois nouvelles zones délimitant plusieurs pâtés de rues et boulevards englobant notamment les quartiers de Gambetta et Choupot, le deuxième Bd périphérique et ses pénitentes.

Une première tranche des travaux avait déjà concerné le centre-ville d'Oran, notamment les rues Larbi Ben M'hidi, Khemisti, place des Victoires... Dans ce cas, ce sont des nouvelles conduites qui ont dû être posées, laissant de côté l'ancien réseau si vétuste qu'il n'était plus possible de le réhabiliter. A travers cette grande opération de réhabilitation, la SEOR a ainsi pu du même coup «débusquer» les nombreux abonnés qui s'étaient raccordés illicitement sur le réseau. Cette seconde opération est estimée à environ 257 millions de dinars. Cette opération vient juste après celle entamée au centre-ville d'Oran qui s'est retrouvé, faut-il le rappeler, embourbé dans la boue car c'est une opération qui a coïncidé avec celle des travaux du tramway d'Oran. Ses opérations permettront certes de moderniser le système de gestion d'AEP selon des normes et des techniques modernes, mais pour l'habitant lambda, une meilleure qualité de l'eau est surtout synonyme pour l'heure de désagrément.

S. Boudjemâa

53,6% de la population a de l'eau 18h/jour

La SEOR, née le 1er avril 2008 de la fusion de l'ADE, de l'ONA en association avec l'entreprise espagnole Agbar est la société de gestion des eaux et de l'assainissement d'Oran. L'objectif assigné à cette société de service public est d'améliorer les réseaux d'AEP et l'assainissement, moyennant la mise en place des meilleures technologies disponibles permettant aux habitants d'avoir de l'eau H24 dans les 6 premiers mois. D'une durée de 5 ans et demie, le contrat porte aussi sur le volet formation et le transfert du savoir-faire. AGBAR fournira 21 techniciens expatriés pour l'assistance technique dans des domaines spécifiques, telles que la cartographie, la recherche des fuites d'eau, la qualité de l'eau, la télégestion et la normalisation. Pour les responsables de la SEOR, le H24 pourra être atteint en 2011. A fin 2009, près de 54% de la population a de l'eau 18 heures par jour. R. E.

Expérience innovante dans le domaine agricole à Hassi Messaoud

La capitale du pétrole à l'ère du super potager

Après une phase dédiée à l'identification des sites d'implantation et des bénéficiaires ainsi que la réception des outils et fournitures locaux et importés courant février dernier, tout semble prêt au lancement le 21 mars, des premiers super potagers oasisien à Hassi Khouildat et Hassi Ridha respectivement à 15 et 10 km de Hassi Messaoud.

Ouargla
De notre bureau

C'est le fruit d'un partenariat entre Pro-Natura International, une association de solidarité internationale, JTS Semences France qui a créé et développé le concept du jardin tropical amélioré, le leader français du catering Sodexo via son association Stop Hunger et la subdivision des services agricoles de la daïra de Hassi Messaoud. L'objectif est de développer l'auto-production de légumes frais et variés pour l'autoconsommation des ménages ruraux et l'approvisionnement des bases de vie de Sodexo dans la zone pétrolière de Hassi Messaoud par l'introduction du super potager. Pour ce faire, une première mission de prospection et d'identification des bénéficiaires a été effectuée par le Dr Mohamed Bouchentouf, représentant l'ONG Pro-Natura International courant février dernier à travers les périmètres agricoles de Hassi Messaoud, ce qui a permis la sélection de deux exploitations agricoles adaptées à cette première phase expérimentale du projet l'une située à Hassi Khouildat et l'autre à Hassi Ridha. Deux agriculteurs, Deguenati Mohamed et Benmoussa Ridha ont adhéré au projet par la mise à disposition d'une surface de 200 m² chacun destinée à l'implantation du super potager. En signant leur contrat de partenariat, ils s'engagent à suivre une formation sur le terrain prise en charge par les instigateurs du projet du 21 au 28 mars courant qui leur livreront en outre

un kit complet de l'équipement du jardin et des outils de jardinage nécessaire à la bonne conduite de cette culture novatrice soit les semences adaptées, les amendements du sol, le matériel d'irrigation et les équipements innovants notamment le voile de couverture.

QU'EST-CE QUE LE SUPER POTAGER ?

Le super potager est un jardin potager novateur, écologique et très performant conçu initialement pour l'Afrique. C'est une combinaison entre le jardin tropical amélioré (JTA) développé par JTS Semences et la technique du Biochar de Pro-Natura produit par la technologie du charbon vert. Pour les jardins de Hassi Messaoud, le charbon disponible sur le marché local sera utilisé. Dr Bouchentouf, chef de la mission nous explique le concept du super potager : «Tout en mettant en valeur les terres, le super potager permet de produire au quotidien sur une surface réduite tous les éléments nutritifs nécessaires à une parfaite alimentation d'une famille. Ce concept a été développé au Sénégal et au Niger et permet notamment une production constante toute l'année indépendamment des saisons avec un cycle très régulier de 45 jours quelle que soit la saison.» Selon notre interlocuteur, «le système permet une réduction de la consommation d'eau de plus de 80% et limite le travail nécessaire à deux heures par jour, l'amélioration de la photosynthèse permet un gain en croissance.» Le principe est simple et novateur grâce au travail du sol en profondeur et non en surface seulement et l'utilisation de matières organiques, du charbon pilé (environ 60 kg par planche), des fûts d'eau à proximité et surtout un voile en polypropylène pour protéger du vent et garder l'humidité de la surface du semis à la récolte. Les surfaces oasisiennes sont actuellement soumises à des travaux de nivellement et de préparation de la terre suivies d'un aménagement parcellaire par la plantation de haies défensives en djerid

(palmes sèches) et des brise-vents en sorgho ou maïs.

MOSTAGANEM, LE PARADIS DU CONNAISSEUR

Alors que Hassi Messaoud sera la première région aride au monde à expérimenter le super potager en système oasisien lors de la journée de l'arbre, Mostaganem, la ville côtière a déjà ses premiers jardins puisque le concept y a été appliqué l'été dernier par l'implantation de deux jardins à Debda sur les terres de la fondation «Annatou l'Ariif» de la zaouïa Alaouia de Mostaganem. Ces jardins comptent concombre, courgette et betterave de quoi alimenter les élèves de la zaouïa et leur assurer une formation professionnelle spécialisée dans la culture intensive de légumes. Une expérience prometteuse d'après Dr Bouchentouf qui remarque «la bonne adaptation du concept et une précocité par rapport aux climats tropicaux pour ce qui est de la courgette et du concombre qui ont gagné 4 à 5 semaines de temps». Au Niger, ajoute-t-il, «une planche de 15 m² a permis de produire 150 kg de concombre en deux mois.» C'est en fait une pratique ancestrale qui date de plus de 7000 ans utilisés par les indiens précolombiens et dont l'utilité est confirmée par les scientifiques. Son impact sur les sols squelettiques du Sahara sera édifiant selon les spécialistes car le charbon retient les matières organiques, les éléments nutritifs et l'eau qui sont présents ou rajoutés au sol et permet de développer les microorganismes qui assurent une meilleure croissance et résistance des plantes et double sa productivité. L'impact sur l'environnement est tout aussi intéressant à considérer puisque les terres alimentées en biochar, outre leur surproduction d'un point de vue agronomique sont un puits de carbone qui absorbe et stocke le CO₂ et contribue à la réduction des gaz à effet de serre puisque une tonne de biochar séquestre 2,7 t de CO₂.

Houria Alioua

Publication de l'atlas des économies méditerranéennes 2010

Le développement humain en Algérie à la traîne

Le rapport annuel 2010 du Ciheam (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes) sur l'agriculture, l'alimentation et le développement dans le bassin méditerranéen, qui sera rendu public ce 17 mars, met en évidence des contrastes majeurs accompagnant l'évolution des économies de la région.

Paris
De notre envoyé
spécial

Tous les indices relatifs à la distribution des richesses, l'évolution démographique, les potentiels de production ou aux atouts de croissance, laissent apparaître des inégalités importantes entre la rive nord et les rives sud et est de la Méditerranée. Dans la partie consacrée aux réalités socio-économiques de la région, il est souligné, à titre illustratif : «Avec environ 30% du PIB de la planète en moyenne ces dernières années, le pôle euro-méditerranéen représente un pivot majeur de l'économie mondiale. Mais cette aggrégation des PIB nationaux cache mal le profond déséquilibre économique entre les rives de la Méditerranée. La part du PIB de l'Union européenne dans le monde avoisine, à elle

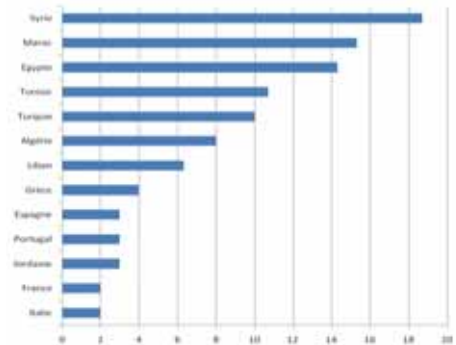
seule, 28%, ce qui laisse aux autres rives une portion congrue». Le rapport, présenté sous forme d'un atlas de l'économie agricole de la région, se penche sur tous les aspects du développement en mettant l'accent sur les fragilités et les potentialités de chaque pays ou groupe de pays. La gestion du foncier agricole et des ressources hydriques, la diversité et les contrariétés démographiques, les flux migratoires, la pêche et les ressources halieutiques, les régimes alimentaires et les industries agroalimentaires, entre autres, sont autant de questions qui ont été ainsi passées à la loupe par les chercheurs et spécialistes de ce centre (le Ciheam) qui regroupe 13 pays méditerranéens dont l'Algérie. Evoquant l'Algérie, le document fait savoir qu'en termes d'indice de développement humain (IDH), l'Algérie occupe une place peu réjouissante avec un indicateur de 0,65, dépassée ainsi par l'Égypte qui est à 0,71, tandis que l'IDH en France est de 0,95. L'IDH, est-il expliqué, mesure le niveau moyen de développement et de bien-être par pays. L'IDH varie de 0 (exécration) à 1 (excellent). En outre, concernant les migrations et diasporas dans le bassin méditerranéen, dont l'origine est séculaire, le rapport permet de savoir que l'apport de l'émigration algé-

rienne au PIB est relativement faible comparativement aux pays voisins. Les fonds provenant de la communauté émigrée algérienne sont estimés à pas plus de 1,2 milliard de dollars par année, alors que les émigrés marocains envoient au pays quel-

que 3,5 milliards de dollars, autant que les diasporas française ou espagnole vivant en dehors de leurs pays respectifs. Reste à savoir pourquoi les émigrés algériens hésitent à envoyer leurs fonds au pays ?

Mohamed Naïli

Participation de l'agriculture à la formation du PIB (produit intérieur brut) dans les pays de la Méditerranée



Pierre Blanc. Docteur en géopolitique spécialiste de la Méditerranée

«L'Algérie est orientée vers une économie pétrolière au détriment des autres secteurs»

Propos recueillis
par
Mohamed
Naïli

Dans le rapport Méditerranée 2010 vous avez touché à plusieurs questions cruciales comme les ressources naturelles, les mutations démographiques, les inégalités sociales. En votre qualité de chercheur, quels sont les défis majeurs auxquels est confrontée la Méditerranée dans un contexte où l'insécurité alimentaire est une réalité mondiale ?

D'abord, il importe de faire un constat encourageant. Les Méditerranéens ont toujours montré leur grande capacité à se défaire des apparentes fatalités naturelles. Dans ce bassin fortement aride, les Romains et les Arabes ont su par exemple faire émerger des civilisations de l'eau. Donc, on doit reconnaître que, de nos jours, les hommes de la région font face à des défis inédits nécessitant la mobilisation, autant qu'avant, de leur ingéniosité et leur esprit de coopération. Parmi ces défis, la croissance de la population est celui qui conditionne les autres. En particulier, au sud et à l'est du bassin, le défi de la sécurité alimentaire des populations qui vivent sur des territoires marqués au sceau de l'aridité. La sécurité alimentaire est certes une question de production nationale et se pose alors la question de savoir comment produire plus et mieux pour ménager des ressources rares. Mais c'est aussi une question de capacité à accéder aux aliments pour les populations, particulièrement en situation de renchérissement des prix agricoles comme cela s'est produit en 2007 et 2008. Il est question aussi de la solvabilité des États qui sont habitués à pratiquer des politiques de subventionnement des produits alimentaires, et celle des ménages dont beaucoup trop sont paupérisés ou en voie de l'être, en particulier dans le monde rural et agricole. Tout cela renvoie bien sûr aux politiques économiques des pays de la Méditerranée et aux choix des modes de croissance.

Dans vos travaux de recherche et publications, vous avez toujours mis en avant l'enjeu des ressources naturelles (hydriques) dans les conflits dans l'espace méditerranéen, particulièrement au Proche-Orient. Quelles sont les perspectives possibles de ces questions sensibles ?

Je préfère parler de violences hydrauliques dans le sens où des rapports de force à l'avantage de certains États



Pierre Blanc

PHOTO : EL WATAN

suffisent à imposer, par la dissuasion, des allocations hydriques défavorables à des entités politiques plus faibles. L'exemple le plus clair est le conflit israélo-palestinien où le rapport de force favorable à Israël lui permet de s'approprier une grande partie de la ressource de Cisjordanie. Dans une région aride, particulièrement exposée aux changements climatiques et où les populations s'accroissent, on est en droit de penser que les violences hydrauliques pourraient s'intensifier. En même temps, on constate des progrès dans la mobilisation et l'économie de l'eau. Par ailleurs, on sait que la coopération permet d'optimiser les usages. Même dans le cas très tendu du conflit israélo-palestinien, des voies de coopération hydraulique très concrètes sont envisageables et pourraient constituer des «solidarités de fait» très utiles dès lors qu'une paix juste verrait le jour.

Les mutations géopolitiques que connaît actuellement la région, comme l'avènement de l'UPM, permettront-elles de mettre fin au climat conflictuel dans la région ?

La Méditerranée vue dans sa configuration large, c'est-à-dire l'Euro-méditerranée, peut devenir une région d'importance dans un monde multipolaire. Elle comptera près d'un milliard de personnes en 2025. Mais le nombre ne représente rien si le vivre ensemble n'est pas au rendez-vous. Or, cette région est loin d'avoir réussi à rapprocher ses rives. Elle manque peut-être de confiance. Du point de vue économique tout est là pour que la région soit une sphère de coprosperité : les hommes sont nombreux, les

capitaux sont présents mais le déficit de confiance empêche encore bien souvent la combinaison optimale des deux facteurs. Parce qu'on n'a pas confiance dans l'avenir ou même dans les autres acteurs, l'investissement n'est pas toujours au rendez-vous en particulier au sud du bassin. Il est évident que ce manque d'investissements, doublé d'un déficit de redistribution, pèse énormément dans le développement. L'UPM qui permet la relance du processus de Barcelone, dont on a trop souvent souligné les manques, peut constituer un pas important dans la création de la confiance entre les rives mais peut-être aussi au sein de certaines sociétés elles-mêmes. Elle peut fournir un cadre qui permet aux hommes de travailler ensemble, même ceux qui sont engagés dans des différends majeurs. Mais ne nous leurrons pas si l'UPM peut être un catalyseur de la paix, elle devra la bâtir avec d'autres acteurs dont le rôle peut être précieux dans le règlement des conflits régionaux.

Quel pourrait être, à votre avis, le rôle de l'Algérie dans le futur agricole méditerranéen ?

L'Algérie est un pays riche de son sous-sol, c'est une évidence. Cette richesse a permis d'orienter le pays vers une économie pétrolière, sans doute au détriment des autres secteurs, en particulier l'agriculture. Or, ce secteur est aussi un facteur de développement social et territorial, autrement dit, il est le vecteur d'un développement équilibré si nécessaire à la stabilité politique. Il devrait permettre aussi d'améliorer la sécurité alimentaire qui a été assurée pour l'heure par les exportations pétrolières. Mais rappelons que le prix du pétrole est aléatoire et que les réserves ne sont pas inépuisables. L'Algérie peut opérer une reconquête agricole. Elle a des marges de manœuvre en matière de valorisation de l'eau et de la terre. Les capitaux commencent à s'y investir. Par ailleurs, elle recèle des régions agro-climatiques très variées qui offrent une gamme de productions étendue. Mais bien sûr le chantier est important notamment sur la question foncière. A l'échelle méditerranéenne, l'Algérie peut exister par ses productions, même si l'enjeu est avant tout de diminuer sa facture alimentaire. Sa contribution peut venir aussi des capacités de recherche agronomique qu'elle a les moyens de doper pour le bien de tous.

M. N.

Nouvelle loi comptable

Les banques algériennes seraient-elles pionnières ?

Un récent communiqué du Centre national du registre du commerce (CNRC) a été publié pour informer les responsables des sociétés commerciales, dotées de la personnalité morale, que l'opération de dépôt légal obligatoire des comptes sociaux de l'exercice 2009 est lancée. A l'adresse des banques et des établissements financiers, ce communiqué requiert des états financiers particuliers, notamment ceux prévus par la nouvelle réglementation comptable.

Par
Samir
Hadj Ali (*)

Les banques seraient-elles avant-gardistes au point d'être en mesure de publier des comptes dans un format en relation avec la nouvelle loi comptable - le Système comptable et financier (SCF) - qui n'est entrée en vigueur qu'à compter du 1er janvier 2010 ? Des précisions et une mise au point s'imposent.

LA PUBLICITÉ DES COMPTES

Il faut rappeler que la publicité des comptes est prévue par la loi 04-08 du 14 août 2004, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, mais également par le code de commerce au 3e alinéa de son article 717.

Cet article prévoit que les comptes sociaux font l'objet, dans le mois qui suit leur adoption par l'assemblée générale, d'un dépôt au centre national du registre de commerce. Ledit dépôt vaut publicité. L'alinéa premier, qui sous une ancienne rédaction fait état du compte d'exploitation générale du compte de pertes et profits et du bilan, n'enlève pas moins l'obligation d'établissement de ces états dans la forme prescrite par la loi en vigueur, en l'occurrence celle du plan comptable national, encore en vigueur pour les clôtures au 31 décembre 2009. Selon l'article 12 de la loi 04-08 du 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, les publicités légales, pour les personnes morales, ont pour objet de faire connaître aux tiers, le contenu des actes constitutifs de sociétés, les transformations, les modifications ainsi que les opérations portant sur le capital social, les nantisements, les locations-gérançes, les ventes de fonds de commerce ainsi que les comptes et avis financiers.

QU'ENTEND-ON PAR COMPTES SOCIAUX ?

Les comptes sociaux correspondent aux comptes d'une société, sans intégrer les comptes de ses éventuelles filiales, à l'opposé des comptes consolidés qui intègrent l'ensemble des comptes des sociétés formant le groupe.

Les comptes sociaux d'une société mère font donc partie des comptes consolidés, lorsqu'il y a matière à consolidation. Les comptes consolidés constituent la somme des comptes sociaux des entreprises du groupe, précision faite qu'ils retraitent les produits et charges, créances et dettes existants entre les entreprises consolidées. Le résultat consolidé est donc issu du résultat social.

L'article 732 bis 4 du code de commerce précise qu'on entend par comptes consolidés, la présentation de la situation financière et des résultats d'un groupe de sociétés, comme si celles-ci ne formaient qu'une seule entité. Ils sont soumis aux

mêmes règles de présentation, de contrôle, d'adoption et de publication que les comptes annuels individuels, même si le communiqué du CNRC ne les désigne pas.

Il est également précisé sous l'article 732 bis 3 du code de commerce que les sociétés holding qui font appel public à l'épargne et/ou cotées en Bourse, sont tenues à l'établissement et à la publication des comptes consolidés tel que définis à l'article 732 bis 4 du même code.

La définition des comptes sociaux présentée par le CNRC sur son site Web⁽¹⁾, en référence avec les dispositions du code de commerce notamment, l'article 717 alinéa premier, précise qu'on entend par «comptes sociaux», une série de trois tableaux comptables suivants :

- le compte de résultats ;
- l'actif ;
- le passif.

Et toujours, selon la même source, de préciser que ces tableaux reflètent, au vu des données chiffrées qu'ils contiennent en sus du procès-verbal de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice considéré, la situation financière réelle d'une société commerciale. Désormais un dispositif réglementaire dissuasif est en place pour les sociétés défaillantes :

Le CNRC a régulièrement mené des campagnes de sensibilisation au point de rappeler chaque année, comme sous le récent communiqué, l'obligation de cette formalité. De même qu'il s'est organisé pour faciliter l'opération, notamment par la décentralisation des publicités légales au niveau de chaque wilaya et par l'allègement du dossier de dépôt des comptes des entreprises concernées. Pour les sociétés défaillantes, la tolérance observée par le CNRC les premières années, s'est trouvée à juste titre amoindrie, car au fil des années il n'était plus possible de plaider la défection des sociétés par la seule méconnaissance de la réglementation.

Il a donc suffi au CNRC d'appliquer à la lettre l'article 35 de la loi 04-08 du 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, selon lequel le défaut de publicité des mentions légales - y compris donc des comptes sociaux - expose les sociétés défaillantes à une amende de 30.000 à 300.000 DA. Comme le prévoit cet article 35, le CNRC a donc été tenu de transmettre aux services chargés du contrôle de l'administration chargée du commerce, la liste des personnes morales et établissements n'ayant pas accompli les formalités de publicité légale.

Des décisions de justice ont suivi, pour le prononcé des amendes, suite à quoi les entreprises sanctionnées ont pu procéder à la formalité pour les comptes de 2008 auprès du CNRC.

Par ailleurs, depuis le mois de juillet 2009, le défaut de dépôt légal des comptes sociaux a été renforcé par la loi de finances complémentaire pour 2009 (LFC 2009), au titre des dispositions fiscales diverses, pour moraliser la transparence des affaires.

Désormais selon l'article 29 de la LFC 2009, le défaut de dépôt légal des comptes sociaux, entraîne, au même titre que pour les auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales, inscrits au fichier national des fraudeurs, l'exclu-

sion :

- du bénéfice d'avantages fiscaux et douaniers liés à la promotion de l'investissement ;
- du bénéfice des facilitations accordées par les administrations fiscales, douanières et de commerce ;
- de soumission aux marchés publics ;
- des opérations de commerce extérieur.

QU'EN EST-IL DES BANQUES ?

Les banques comme toutes les sociétés sont tenues de procéder à la formalité de publicité auprès du CNRC, mais contraintes à un délai de six mois après la clôture de l'exercice et non à celui du mois qui suit la date de l'assemblée générale qui approuve les comptes.

En effet, l'article 103 du code de monnaie et du crédit prévoit que toute banque ou tout établissement financier doit publier ses comptes annuels dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice comptable au bulletin officiel des annonces légales obligatoires avec communication préalable de l'original des comptes annuels à la commission bancaire avant publication. Cette obligation est rappelée par le récent règlement 09-05 du 18 octobre 2009 de la Banque d'Algérie, relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des états financiers, sous son article 7.

Il faut rappeler qu'à la fin de l'année 2009 et dans le contexte de l'imminente entrée en vigueur de la nouvelle loi comptable (le SCF), la Banque d'Algérie a mis en conformité les obligations comptables des banques et institutions financières en publiant deux règlements clés :

- le règlement n° 09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers, abrogeant le règlement n° 92-08 du 17 novembre 1992, et
- le règlement n° 09-05 du 18 octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers, abrogeant le règlement n° 92-09 du 17 novembre 1992.

Le règlement 09-04 est original au sens où il s'aligne sur la loi comptable principale (le SCF) puisque les établissements assujettis doivent enregistrer leurs opérations selon les principes comptables définis par la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier et les textes réglementaires pris pour son application⁽²⁾.

De même qu'il précise que les règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs, des passifs, des charges et des produits sont celles fixées par l'arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation pour application du SCF⁽³⁾.

Une judicieuse indexation avec le règlement 09-05, relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers, tout en adoptant le cadre conceptuel du SCF, oblige les banques et établissements financiers d'appliquer un plan de comptes particulier et un format d'états financiers en rapport avec leurs activités.

C'est d'ailleurs sous son article 2 que le règlement 09-05 définit les états financiers comme constitués du bilan et hors bilan, du compte de résultats, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe. C'est là un excellent alignement sur le

SCF qui comprend les mêmes états, à l'exception du hors bilan spécifique aux institutions financières, même si le SCF oblige les entreprises commerciales à un suivi permanent des engagements financiers hors bilan, dont la situation à la fin de l'année devra figurer à l'annexe des états financiers⁽⁴⁾.

DILEMME POUR L'APPLICATION DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION COMPTABLE PAR LES BANQUES

A notre avis, les récents règlements de la Banque d'Algérie ont été publiés dans l'intention d'un alignement sur la nouvelle loi comptable, applicable à compter du 1er janvier 2010, pour toutes les entreprises, y compris les banques et les établissements financiers.

Outre le fait que la logique d'indexation entre les différents textes établit bien le lien avec le cadre conceptuel du SCF, les états financiers au format adapté aux activités bancaires et financières, sont ceux qui devraient être publiés au 31 décembre 2010 et clôtures à venir.

Il serait difficile de concevoir des états financiers établis sous des principes conformes à la nouvelle loi comptable pour l'année 2009 dont l'arrêté des comptes reste gouverné par l'ancienne réglementation.

Sans doute le quiproquo résulte-t-il du fait que les règlements 92-08 et 92-09 ont été abrogés, mais la logique est que les nouveaux règlements expressément référencés à la nouvelle loi comptable ont été publiés pour régir le passage des banques et institutions financières au SCF.

Outre le fait que les nouveaux formats d'états financiers font référence à des notes à porter à l'annexe - un concept de présentation propre au SCF - les soldes de l'année précédente doivent être renseignés. Il est difficile de concevoir une présentation des états financiers au 31 décembre 2009 avec un retraitement des soldes de 2008 alors que l'on s'accorde à considérer un retraitement de la clôture de 2009 pour qu'elle serve à la comparabilité lors de l'établissement des états financiers au 31 décembre 2010.

La confection du tableau des flux de trésorerie pose à cet égard un problème évident si les banques devaient le fournir pour l'exercice 2009 comme le requiert le récent communiqué du CNRC.

Alors pourquoi demander aux banques et institutions financières de fournir plus, lorsque les autres entreprises clôturent leurs comptes de 2009 sous le régime de l'ancienne loi comptable ?

Ces organisations se sont préparées comme les autres à ne retraiter leurs comptes de 2009 pour que pour la réouverture et la comparabilité de leurs comptes de 2010.

Les comptables, responsables financiers et dirigeants des banques et institutions financières, sont certainement dans l'attente de précisions.

S. HA
Expert Comptable

⁽¹⁾ www.cnrc.org.dz

⁽²⁾ Article 3 du règlement 09-04 de la Banque d'Algérie.

⁽³⁾ Article 4 du règlement 09-04 de la Banque d'Algérie.

⁽⁴⁾ Sous le SCF l'annexe fait partie intégrale des états financiers.

La Banque mondiale le confirme dans un nouveau rapport La «corruption discrète» entrave le développement de l'Afrique

La «corruption discrète» est profonde et très répandue en Afrique et a des effets disproportionnés sur les pauvres. Ses conséquences à long terme sur le développement sont inévitables, selon un nouveau rapport de la Banque mondiale qui sera rendu public aujourd'hui. Cette «corruption discrète» se produit lorsque «des employés de l'Etat ne fournissent pas les services ou les intrants payés par des deniers publics». On cite tout particulièrement «l'absentéisme des professeurs dans les écoles publiques et des médecins dans les centres de soins primaires». L'expression désigne également le vol de médicaments dans les dispensaires publics et leur revente sur le marché privé, ou l'adultération d'engrais subventionnés avant qu'ils ne parviennent au producteur.



réalisation d'objectifs de développement à long et à court termes. Des solutions sont proposées, mais les auteurs du rapport espèrent surtout que le fait d'évoquer le problème de la corruption discrète amorcera un débat plus vaste et accélèrera la recherche de solutions.

Notons enfin que le rapport comprend plus de 450 indicateurs macroéconomiques, sectoriels et sociaux portant sur 53 pays africains. Quelques statistiques en ressortent : seuls 37% des enfants présents en première année du primaire atteignent la cinquième année au Tchad, alors que le pourcentage est de 99% en île Maurice. En Somalie, 29% de la population ont accès à une source d'eau potable, tandis que la proportion est de 100% à Maurice. L'Afrique du Sud est le pays dont le niveau de consommation d'électricité par habitant est le plus élevé (4 809 kWh), alors que l'Éthiopie est celui dont le niveau est le plus bas (38,4 kWh).

A Maurice, on compte en moyenne 22 enfants pour un enseignant du niveau primaire, alors que le ratio est de 91 pour 1 en République centrafricaine.

Le rapport utilise de nouveaux outils de recherche tels que l'Enquête de suivi des dépenses publiques et l'Enquête quantitative sur les prestations de services, qui ont permis aux chercheurs de suivre les ressources et de contrôler l'assiduité des prestataires de services de première ligne.

Les résultats de ces recherches et de ces enquêtes permettent de mieux comprendre un vaste éventail d'abus et ont contribué à redéfinir le débat en matière de corruption.

L. M.

Par
Lyès Malki

Les auteurs du rapport intitulé «Indicateurs du développement en Afrique 2010» notent que la plupart des études sur la corruption se concentrent sur les types de corruption caractérisés par des échanges d'argent sous la forme de pots-de-vin versés aux personnalités politiques influentes et aux fonctionnaires. Le rapport en question se concentre plutôt sur la façon dont la «corruption discrète» conduit les populations à compter de moins en moins sur les systèmes de prestation de services, ce qui incite les familles à s'en détourner. La corruption discrète, bien qu'elle soit d'une ampleur monétaire moindre que celle d'autres formes de corruption, a néanmoins des conséquences particulièrement préjudiciables sur les pauvres, qui sont singulièrement vulnérables et très dépendants des services publics pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. «La corruption discrète ne fait pas autant les grands titres des journaux que les scandales de pots-de-vin, mais elle a des effets aussi corrosifs sur la société», selon Shanta Devarajan, économiste en chef de la Banque mondiale pour la région Afrique.

«La lutte contre la corruption discrète exige de la détermination et de l'engagement de la part des dirigeants et des institutions, comme en matière de politiques, au niveau sectoriel et surtout une responsabilisation accrue et la participation des citoyens». Le rapport rassemble des données et des études sur la corruption discrète dans les secteurs de la

santé, de l'éducation et de l'agriculture. Il note, à titre d'exemple, qu'une étude de 2004 a montré qu'il était impossible de rencontrer 20% des enseignants des écoles primaires des zones rurales de l'ouest du Kenya durant les heures de classe, tandis qu'en Ouganda, deux enquêtes ont établi des taux d'absentéisme de 27% en 2002 et de 20% en 2007 parmi les enseignants. En raison de la faiblesse des contrôles exercés au niveau de la production et de la vente en gros, 43% des engrais analysés vendus en Afrique de l'Ouest dans les années 1990 ne contenaient pas les substances nutritives escomptées, ce qui les privait quasiment de toute efficacité. Durant les années 1990, selon certaines études, plus de 50% des médicaments vendus dans les pharmacies du Nigeria étaient des contrefaçons, affirme encore le rapport.

MÊME L'AGRICULTURE N'Y ÉCHAPPE PAS

Une enquête d'observation directe réalisée au sujet des prestataires de services de santé en Ouganda a enregistré un taux d'absentéisme de 37% en 2002 et de 33% en 2003.

Un des aspects les plus préjudiciables de la corruption discrète est que cette pratique peut avoir des conséquences à long terme. Un enfant qui ne reçoit pas d'éducation adéquate en raison de l'absentéisme des enseignants souffrira d'un manque de capacités cognitives et d'une

mauvaise santé à l'âge adulte. L'absence de médicaments et de médecins peut entraîner des décès dus au paludisme et à d'autres maladies. Les agriculteurs à qui l'on a vendu des engrais adultérés peuvent décider de renoncer complètement à l'utilisation d'engrais et se contenter d'une agriculture à faible rendement.

Les Indicateurs du développement en Afrique 2010 comprennent aussi des indicateurs économiques, des tableaux et une analyse expliquant pourquoi la corruption discrète entrave à ce point la

Tableau B Corrélation entre la perception de l'informalisation du marché et la prévalence de la corruption perçue

	% d'entreprises devant faire des cadeaux lors de rencontres avec des fonctionnaires des impôts	% d'entreprises considérant la corruption comme un obstacle majeur
Total	-0,1011**	-0,1250**
Secteur manufacturier	-0,0955**	-0,0926**
Secteur non manufacturier	-0,1100**	-0,1319**
Nombre d'employés : 1-6	-0,1368**	-0,0822**
Nombre d'employés : 7-9	-0,0894**	-0,1937**
Nombre d'employés : 10-15	-0,1060**	-0,2136**
Nombre d'employés : 16-25	-0,1354**	-0,1412**
Nombre d'employés : plus de 25	-0,1079**	-0,0291

**Significatif à 1%
Source : données brutes, EA (2009)

Transparency International au Cameroun

La présidente de Transparency International, Huguette Labelle, a effectué une visite de travail, la semaine dernière, au Cameroun. La visite de la plus haute personnalité de l'Organisation «s'est faite sans grande publicité», note la presse camerounaise. Les rapports entre Transparency International et le gouvernement n'ont pas toujours été cordiaux. Par deux fois, Transparency a épinglé le Cameroun sur le phénomène de la corruption, classant le pays au rang de premier pays le plus corrompu du monde. Le gouvernement et les responsables politiques du parti au pouvoir avaient fortement critiqué cet état de fait. Mais parallèlement, cela avait été le début d'une longue lutte contre la corruption au Cameroun. Aujourd'hui, le phénomène est généralement considéré comme un problème de société. Les observateurs estiment que la corruption au Cameroun «ne connaît pas de limites et personne n'y échappe. Sa pratique varie seulement en degré et en finesse, mais ses effets sont les mêmes quelles que soient ses caractéristiques». Le Cameroun y a perdu en réputation et en prestige. On a noté l'affaiblissement de la force morale des populations, le rabaïssement des codes de conduite en matière de gouvernance, une instabilité et une insécurité accrue due aux inégalités grandissantes entre nantis et moins nantis, et particulièrement une lourde charge économique pour les pauvres et les faibles. R. F.

Lutte anti-corruption en Afrique : le FMI propose son aide

Le Fonds Monétaire international (FMI) a annoncé vendredi dernier qu'il allait aider à la formation et à l'assistance technique de 16 pays africains soucieux d'éviter que leurs ressources liées à l'extraction d'or et de diamants n'alimentent le terrorisme. Selon un communiqué du FMI à Washington, «des programmes d'assistance technique et de séminaires» vont être mis à la disposition des pays inquiets des «liens entre le commerce de métaux précieux et les flux financiers illicites, la corruption, le trafic de drogues, le trafic d'armes ou le financement du terrorisme». Selon cette institution, l'Afrique produit environ 19 milliards de dollars d'or chaque année et 6 milliards de dollars de diamants. Le montant de ces ressources utilisé à des fins criminelles n'a pas été défini. Sur les 16 pays concernés, six vont animer des ateliers : le Burundi, la Centrafrique, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo. Neuf pays, dont la France, le Koweït, le Luxembourg, le Qatar, l'Arabie saoudite et Royaume uni, financeront cette opération. AFP

Protectionnisme et restrictions au commerce

L'OMC, la CNUCED et l'OCDE mettent en garde le G20

Le Groupe des vingt économies industrialisées et émergentes (G20) doit rester vigilant contre le protectionnisme, en dépit du fait que ces pays sont parvenus à éviter une intensification des restrictions sur le commerce et les investissements, a indiqué un rapport élaboré conjointement par l'OMC, l'OCDE et la CNUCED et publié le 8 mars.

Par
Safia Berkouk

Le document qui porte sur les mesures relatives au commerce et à l'investissement prises par le G20, indique que les taux de chômage élevés et les incertitudes concernant la croissance mondiale font que les gouvernements du G20 doivent « rester vigilants dans leur lutte contre le protectionnisme ». « Le taux de chômage devrait rester élevé durant l'année 2010. » A cela, il faut ajouter « les incertitudes quant au moment où la croissance économique mondiale reprendra de façon durable et avec quel dynamisme », souligne la même source. Le rapport exhorte également les gouvernements du G20 à « élaborer et annoncer publiquement le plus tôt possible leurs stratégies de sortie de toutes les restrictions et autres mesures ayant eu des effets restrictifs ou de distorsion sur le commerce, qui avaient été prises en réponse à la situation économique de l'année dernière, ainsi qu'à réduire les pressions protectionnistes qui favoriseraient la pérennité de ces mesures ».

Certains membres du G20 ont continué à mettre en œuvre de nouvelles politiques de restriction commerciale, cependant, « l'expansion globale de ces restrictions a été limitée et l'escalade du protectionnisme continue à être évitée », a ajouté le rapport. Pour 2010, les auteurs du document estiment qu'il est difficile de prévoir l'avenir de la croissance commerciale, car cela dépend de divers facteurs comme les politiques macroéconomiques et commerciales. Il appelle néanmoins les pays du G20 à « œuvrer diligemment et rapidement » pour renforcer le système commercial multilatéral et améliorer l'accès multilatéral au marché en concluant les négociations du Cycle de Doha.

En septembre 2009, les trois organisa-



PHOTO : D. R.

tions avaient déjà interpellé les chefs d'Etat et de gouvernement des pays du G20 pour prendre des engagements plus fermes en faveur de l'ouverture des échanges et de l'investissement, au moment où s'amorce une reprise de l'économie mondiale suite à la crise. Elles avaient indiqué ne pas « considérer la crise mondiale comme terminée, malgré les signes annonciateurs d'un redressement économique observés dans certaines parties du monde ». Selon elle, « il est de la responsabilité des dirigeants du monde entier, et en particulier ceux des pays du G20, de prendre des mesures adaptées pour que les échanges et l'investissement international puissent contribuer durablement au redressement des économies suite à la crise mondiale. Il faudrait, pour ce faire, que les dirigeants du G20 s'engagent plus fermement à ouvrir leurs marchés et que leur résolution d'achever les négociations du cycle de Doha en 2010 se matérialise ».

Les dirigeants des trois organisations jugent encourageantes les politiques d'investissement des pays du G20 qui, dans l'ensemble, ont amélioré l'ouver-

ture et la clarté des informations offertes aux investisseurs étrangers. Parallèlement, certains gouvernements se sont dotés de dispositifs de soutien

qui peuvent créer une discrimination à l'encontre des entreprises étrangères ou faire obstacle aux investissements à l'étranger.

S. B.

L'Inde va acquérir 10 milliards de dollars d'obligations du FMI

La Banque centrale de l'Inde va acquérir 10 milliards de dollars d'obligations auprès du Fonds monétaire international (FMI), selon un accord signé entre les deux parties, ont rapporté les agences de presse vendredi dernier. L'objectif de cette démarche est d'aider l'institution financière à renforcer ses ressources, a annoncé la banque centrale d'Inde dans un communiqué. « Ceci fait partie des efforts internationaux pour soutenir la capacité de prêt du FMI après la décision du G20 au sommet de Londres en avril 2009, de tripler ses ressources disponibles à 750 milliards de dollars », a indiqué la même source. Le FMI a souligné de son côté que « cet accord offre à l'Inde un outil d'investissement sûr tout en permettant au Fonds de renforcer sa capacité d'aide envers ses membres pour surmonter la crise financière mondiale ». Outre l'Inde, le FMI avait été notamment sollicité par la Hongrie et l'Islande, avant de signer fin janvier, avec le Brésil un accord similaire prévoyant l'achat par le pays de dix milliards de dollars de ses obligations. R. E.

Demande pétrolière mondiale : l'AIE revoit à la hausse ses prévisions pour 2010

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a revu à la hausse ses nouvelles prévisions sur la demande mondiale de pétrole en 2010 pour atteindre une croissance de 70.000 barils par jour, soit une augmentation de 1,8% par rapport à 2009, selon le rapport mensuel publié vendredi dernier qui établit la consommation mondiale à 86,57 millions de barils par jour (mbj) en 2010 contre 85 mbj en 2009. S'agissant de la production, elle a enregistré en février une augmentation de 0,9 mbj, à 86,6 mbj, ajoute le rapport. « Nous prévoyons une forte croissance pour les pays émergents, en particulier asiatiques. Toutefois, la demande des pays de l'OCDE semble toujours faible », a déclaré à Reuters David Fyfe, chef de la division Industrie pétrolière et marchés pétroliers de l'AIE. « Pour la croissance de la demande, la tendance est très semblable à celle du mois dernier ». L'agence écrit dans son rapport que la demande de la Chine a augmenté de 28% en janvier 2010 par rapport à janvier 2009, alors que la demande chinoise de produits pétroliers a été revue à la hausse de 130.000 bjp par rapport à sa prévision précédente, à 9 millions de bjp, après une forte augmentation de 510.000 bjp pour le seul premier trimestre (+6,2% sur un an). Cependant, les fortes perspectives de croissance pour l'Asie sont tempérées par les prévisions à la baisse pour les pays d'Europe de l'Ouest, l'accroissement de l'offre de brut et le restockage, estime Harry Tchilingirian de BNP Paribas. S'agissant de l'Europe, l'AIE affirme que la demande a diminué de 8% en janvier par rapport à janvier 2009 et les prévisions pour 2010 pour la zone ont été abaissées de 150.000 bjp par rapport à l'estimation précédente. Enfin, l'agence indique que la production des pays extérieurs à l'OPEP devrait augmenter de 300.000 bjp cette année à 51,8 millions de bjp, soit une révision à la hausse de 200 000 bjp par rapport à sa prévision du mois dernier. R. E.

Suisse : désaccord autour de la protection du secret bancaire

La banque suisse UBS, qui doit transmettre aux Etats-Unis les noms de clients ayant fraudé le fisc américain, a enjoint des députés à avaliser cet accord bloqué en janvier par la justice suisse, selon un document dont l'AFP a publié le contenu vendredi dernier. « Les risques pour la place financière suisse et l'économie en général sont très élevés dans le cas d'un refus du parlement » de valider l'accord entre Berne et Washington de révéler les noms de 4.450 clients américains de l'établissement zurichois, a écrit UBS dans un document transmis en début de semaine à plusieurs députés. UBS avertit que de « nombreuses autres banques suisses étaient impliquées dans l'activité transfrontalière avec des clients américains » qui avaient déposé leur fortune en Suisse pour se soustraire au fisc dans leur pays. Le fisc américain (IRS) détient des informations sur 20 banques helvétiques, a souligné UBS. Un refus du parlement de ratifier cet accord pourrait être perçu comme un « signal pour une escalade » du contentieux. L'administration fiscale américaine pourrait alors commencer à enquêter sur ces autres banques, a estimé UBS. L'accord amiable signé en août 2009 entre Berne et Washington, qui prévoit la transmission de 4.450 noms de fraudeurs à l'IRS, a été rendu caduc en janvier par la justice suisse, selon laquelle le document n'autorise pas la Suisse à violer le secret bancaire pour des cas d'évasion fiscale. Malgré ce jugement, qui a gelé l'accord jusqu'à sa ratification par le parlement suisse, UBS a indiqué dans le document avoir déjà transmis aux autorités fédérales environ 4.000 dossiers sur ses clients soupçonnés de fraude fiscale. Elle a par ailleurs contacté 50.000 clients américains pour les enjoindre à se dénoncer au fisc. R.E.

STATISTIQUES

- Emplois disparus en 2009 : 5 millions d'emplois.
- Arrivées de touristes enregistrées dans le monde : -5,1%.
- Dépenses mondiales du tourisme en 2010 : 5 500 milliards d'euros (prévision).
- Taux de croissance prévisionnel : 0,5%.
- Contribution au PIB mondial : 9,2%.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

-8,5%

TAUX DE BAISSÉ DES DÉPENSES MONDIALES EN TOURISME ET VOYAGES EN 2009

Le secteur du tourisme et des voyages a nettement pâti de la crise : les dépenses mondiales ont chuté de 8,5% en 2009 et devraient augmenter seulement de 1,1% en 2010, selon une étude du Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC) publiée jeudi dernier.

PRODUITS DE BASE

■ CAFÉ

Les cours du café ont terminé la semaine en ordre dispersé, en forte baisse à Londres mais en hausse à New York. A Londres, les cours du contrat de mai ont chuté au plus bas en plus de trois ans, pénalisés par une amélioration des perspectives de récolte au Brésil grâce à de fortes pluies, selon les analystes. Les prévisions mondiales tablent sur une baisse de la production mondiale de café, qui devrait ainsi se chiffrer à 123,1 millions de sacs en 2009/2010. La demande pourrait totaliser 132 millions de sacs sur l'année calendaire 2009 et 134 millions de sacs en 2010, ce qui pourrait créer une situation de déficit propice à un rebond des cours. Sur le Liffe, le robuste pour livraison en mai valait 1239 dollars la tonne vendredi dernier à 16h15 GMT. Sur le NYBoT, l'arabica pour livraison en mai cotait 134,90 cents la livre pour la même échéance.

■ SUCRE

Les cours du sucre ont accentué leur baisse cette semaine, s'éloignant de plus en plus de leurs sommets en 33 ans atteints en décembre à New York et en janvier à Londres. «Les cours ont trop chuté et devraient repartir à la hausse, mais pour cela, il faut un catalyseur, c'est-à-dire des preuves que les acheteurs entrent de nouveau sur le marché», a expliqué un analyste. Sur le Liffe de Londres, la tonne de sucre blanc pour livraison en mai valait

541,90 livres vendredi vers 16h15. Sur le NYBoT américain, la livre de sucre brut pour livraison en mai valait 19,53 cents.

■ CACAO

Les cours de la fève brune sont repartis à la hausse en fin de semaine, au gré d'un accès de faiblesse du dollar, après avoir touché un nouveau plus bas en sept mois. «L'intérêt des fonds d'investissements ne se renouvelle pas actuellement sur le long terme (...) ce qui pourrait entraîner une stagnation ou une baisse des cours dans les jours à venir», a commenté un analyste. Sur le Liffe, la tonne de cacao pour livraison en mai cotait 2194 livres sterling vendredi à 16h15 GMT.

■ CÉRÉALES

Les prix des céréales ont reculé au cours de la semaine écoulée sur le marché à terme de Chicago, pénalisés par deux rapports décevants du département américain de l'Agriculture (USDA) sur la production et les ventes. «Les rapports de mercredi et jeudi ont été assez décevants et négatifs pour les prix», a expliqué Bill Nelson, de Doane Advisory Services.

■ BLÉ

Dans son rapport mensuel sur l'offre et la demande, l'USDA a de nouveau relevé ses estimations de production mondiale de blé pour la campagne 2009/2010 dont le stock

mondial en fin de campagne s'est ainsi alourdi à 196,77MT. «C'est le chiffre le plus élevé depuis les années 1980. Cela représente des stocks à la fin de l'année équivalent à environ six mois d'utilisation», a indiqué un analyste. Le contrat de blé à échéance en mai s'échangeait à 4,80 dollars contre 4,9350 dollars sept jours auparavant.

■ SOJA

Le rapport de l'USDA s'est révélé relativement haussier pour les graines de soja avec le recul des stocks américains, les chiffres des ventes à l'exportation publiés le lendemain ont fait chuter les prix. Au cours de la semaine achevée le 4 mars, les ventes de soja se sont en effet révélées négatives, les annulations ou reports de contrat étant supérieurs aux ventes effectives. Le contrat de graines de soja pour livraison en mai d'établissait à 9,30 dollars le boisseau (environ 25 kg) vendredi vers 16h GMT, contre 9,4275 dollars la semaine dernière.

■ MAÏS

Pour le maïs, la révision en hausse de la production en Argentine et dans d'autres pays a dépeint une situation «pas aussi resserree» qu'attendu par le marché, selon un analyste. Le contrat de maïs à échéance identique valait 3,6275 dollars, contre 3,7550 dollars en fin de semaine précédente.

■ MÉTAUX DE BASE

Les prix des métaux de base ont peiné à trouver une direction la semaine dernière, la crainte d'un ralentissement de la croissance chinoise continuant à préoccuper les acteurs du marché. «Après la forte ascension des prix au deuxième semestre 2009, le marché a manqué de direction au cours des dernières semaines. Cela a été influencé par les incertitudes sur la vigueur et la pérennité de la reprise économique, déclenchées par le resserrement monétaire en Chine et les problèmes de dette publique en Grèce», a commenté un analyste. Sur le LME, une tonne de cuivre pour livraison dans trois mois valait 7480 dollars la tonne vendredi à 16h GMT, l'aluminium valait 2256 dollars la tonne, le plomb valait 2272 dollars la tonne, l'étain valait 17,500 dollars, le nickel valait 21,765 dollars la tonne et le zinc valait 2352 dollars.

■ PLATINE & PALLADIUM

Les métaux platinoides ont affiché une très nette tendance à la hausse, confortée, selon les analystes, par les bonnes nouvelles en provenance du secteur de l'automobile, principale débouchée pour le palladium et le platine. Autre bonne nouvelle, la production industrielle de la Chine, premier consommateur mondial de matières premières, a bondi de 20,7% en glissement annuel en janvier et février, après une année 2009 durant laquelle sa hausse a été limitée à 11%, selon des chiffres publiés jeudi.

■ MÉTAUX PRÉCIEUX

Les métaux précieux ont évolué à des rythmes contrastés, l'or et l'argent restant cantonnés dans des marges étroites.

■ OR

Montés la semaine dernière à son niveau le plus fort en sept semaines, les cours de l'or ont perdu leur élan et terminé la semaine en baisse. Du côté de l'offre, le marché avait toutefois reçu une nouvelle favorable à une hausse des cours celle de la chute de la production sud-africaine sur un an au mois de janvier, d'environ 18%, et de 21% par rapport au mois dernier. Autre facteur de soutien, la demande des joailliers qui montre des signes d'amélioration. Sur le London Bullion Market, l'once d'or a fini à 1106,25 dollars vendredi dernier au fixing du soir.

■ ARGENT

Le métal gris s'est mieux défendu que l'or, finissant la semaine sur une petite hausse, après avoir même touché un plus haut depuis six semaines. L'argent a grimpé jusqu'à 17,65 dollars l'once, un prix plus vu depuis le 21 janvier, à la faveur d'achats de la part de fonds d'investissement.

Les cours du pétrole se replient

Le baril autour des 81 dollars

Les prix du pétrole ont terminé vendredi dernier en baisse sur les marchés internationaux. Sur le New York Mercantile Exchange, le baril de «light sweet crude» pour livraison en avril a terminé à 81,24 dollars, en recul de 87 cents par rapport à la veille. A Londres, sur l'InterContinentalExchange, le baril de Brent de la mer du Nord à échéance identique a cédé 89 cents à 79,39 dollars.

«Le marché réagit peut-être au chiffre de la confiance des consommateurs américains, qui était plus mauvais que prévu», a expliqué un expert pétrolier cité par l'AFP. Cet indice, mesuré par l'université de Michigan, a baissé en mars pour le deuxième mois consécutif, alors que les analystes prévoient une hausse. «C'était une surprise pour le marché. Actuellement, la confiance des

consommateurs, surtout sur fond de hausse des prix de l'essence, constitue une source d'inquiétude pour certains opérateurs», ont estimé certains analystes qui craignent que la méfiance des consommateurs ne freine la demande de carburants et empêche la demande d'or noir du pays de rebondir malgré la reprise. En début de séance, les cours avaient été soutenus par la

révision à la hausse (de 70.000 barils par jour) des prévisions de demande mondiale pour cette année de l'Agence internationale de l'Energie (AIE). Ils avaient aussi été tirés vers le haut au début des échanges par l'annonce d'une hausse surprise des ventes de détail en février aux Etats-Unis. R. E.

Marché des devises

L'euro progresse face au dollar

La monnaie unique européenne a progressé en fin de semaine face au dollar, soutenu par de nouvelles rumeurs sur l'adoption d'un plan européen d'aide financière à la Grèce. Vers 22hGMT, l'euro valait 1,3761 dollar contre 1,3689 la veille, après être grimpé jusqu'à 1,3796 dollar en début de journée, son plus haut niveau depuis un mois. «Des informations du journal

autrichien Der Kurier, qui affirme qu'un plan de sauvetage de la Grèce de l'ordre de 55 milliards d'euros, coordonné par l'Allemagne et la France, est en préparation, a contribué aux gains de l'euro», ont expliqué les analystes, cité par l'AFP. Les ministres des Finances de la zone euro doivent débattre lundi d'un éventuel plan de soutien à Athènes, confronté à une dette

publique très lourde. La monnaie unique a aussi bénéficié d'une hausse plus forte que prévu de la production industrielle en zone euro, qui a augmenté de 1,7% en janvier par rapport à décembre. Par ailleurs, «des informations de presse indiquant que la présidente de la Fed de San Francisco, Janet Yellen, va être choisie par le président Obama pour devenir

vice-présidente de la banque centrale pèse peut-être sur le billet vert», a estimé un expert financier. Mme Yellen est considérée comme une «colombe» en politique monétaire, donnant la priorité à la défense du plein emploi, à l'inverse des «aigles» concentrés sur la lutte contre l'inflation. R. E.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DU COMMERCE
CENTRE NATIONAL DU REGISTRE DU COMMERCE



**DÉPÔT LÉGAL DES COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE 2009 AU CNRC**

Communiqué

Le Centre National du Registre du Commerce informe les responsables des sociétés commerciales dotées de la personnalité morale, du lancement de l'opération de **dépôt légal obligatoire des comptes sociaux de l'exercice 2009** conformément à la législation en vigueur.

Pour rappel, le dépôt légal des comptes sociaux de l'exercice 2009 doit se faire dans le mois qui suit la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes sociaux, avec date limite le 31 juillet 2010 pour les sociétés commerciales et dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice 2009 pour les banques et établissements financiers.

Le dossier à déposer doit comporter les documents suivants :

- Un (01) exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire portant approbation des comptes sociaux, en langue nationale et sa traduction en français ;
- Un (01) exemplaire du tableau « Actif du bilan », en langue nationale et sa traduction en français ;
- Un (01) exemplaire du tableau « Passif du bilan », en langue nationale et sa traduction en français ;
- Un (01) exemplaire du tableau « Comptes des résultats », en langue nationale et sa traduction en français.

Les Banques et établissements financiers devront déposer, en plus des tableaux cités ci-dessus, le hors bilan, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe et ce, conformément au règlement n° 09-05 du 18 Octobre 2009 de la Banque d'Algérie.

Ce dépôt s'effectue au niveau des antennes locales du CNRC, implantées au niveau de chaque wilaya et ce, suivant le lieu d'implantation du siège social de la société commerciale concernée.

Toute infraction à l'obligation de dépôt des comptes sociaux au CNRC, expose son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur (Article 35 de la loi n° 04 - 08 du 14 Août 2004 et Article 29 de la loi de Finances complémentaire pour 2009).

Le CNRC compte sur la compréhension et la collaboration de tous les opérateurs économiques pour effectuer les dépôts des comptes sociaux dans la limite des délais fixés par la législation en vigueur.

Les services du Centre National du Registre du Commerce et des antennes locales restent entièrement à la disposition des opérateurs économiques pour tous compléments d'informations.

CENTRE NATIONAL DU REGISTRE DU COMMERCE (CNRC)
DIRECTION DES PUBLICITÉS LÉGALES
ROUTE NATIONALE N° 24, LIDO, MOHAMMADIA, WILAYA D'ALGER
B.P. : 18 - Bordj El Kiffan, Wilaya d'Alger - Code Postal 16411
Téléphone : (021) 20.10.28 / 20.55.38 & 20.37.53 — Fax : (021) 20.37.60 / 20.19.71 — Télex : 63613
Web : <http://www.cnrc.org.dz> — E-mail : cnrc@wiso.dz



Très professionnelle et entièrement nouvelle,
cette Blue Box Peugeot vous accueille
dès aujourd'hui du samedi au jeudi de 8h à 17h !

PEUGEOT partenaire officiel TOTAL



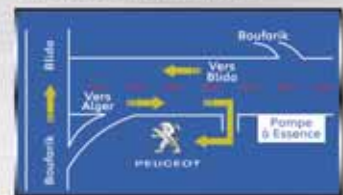
NOUVELLE BLUE BOX PEUGEOT KECHKAR EL HADI.

200

KECHKAR EL HADI

**ZONE D'ACTIVITE AIDJA
BOUFARIK**

**TÉL. : 025.47.22.30
FAX : 025.47.36.94**



PLAN D'ACCÈS



ATELIER MÉCANIQUE

www.peugeot.dz



PEUGEOT
MOTION & EMOTION